



LES ENNEMIS D'INTERNET

12 mars 2009

Bureau "Internet et Libertés"

Reporters sans frontières

47, rue Vivienne - 75002 Paris

Tél : (33) 1 44 83 84 84 - Fax : (33) 1 45 23 11 51

E-mail : internet@rsf.org

Web : www.rsf.org

Internet c'est la liberté. Mais pas partout. Sous prétexte de défendre la morale, la sécurité nationale, le respect des religions et des ethnies, voire même le "potentiel spirituel, culturel et scientifique du pays", de nombreux pays ont recours au filtrage de la Toile afin de bloquer certains contenus. Les gouvernements n'hésitent pas à ne livrer qu'une connexion partielle à leurs citoyens. Internet repose sur un pacte tacite : les gouvernements ne rendent les sites accessibles qu'en échange d'une forte autodiscipline des internautes.

Les douze "Ennemis d'Internet" (**Arabie Saoudite, Birmanie, Chine, Corée du Nord, Cuba, Egypte, Iran, Ouzbékistan, Syrie, Tunisie, Turkménistan, Viêt-nam**) présentés dans ce rapport ont tous transformé leur réseau en intranet, empêchant les internautes d'accéder aux informations jugées "indésirables". Tous s'illustrent non seulement par leur capacité à censurer l'information en ligne, mais encore par la répression quasi-systématique des internautes qui en sont à l'origine.

Dix gouvernements, que Reporters sans frontières a placés "sous surveillance", ont adopté des mesures inquiétantes qui pourraient ouvrir la voie à des abus.

Mais le blocage de l'information sur Internet est-il encore efficace ? Des informaticiens ingénieurs créent et modifient sans cesse des logiciels pour faire en sorte que les informations soient accessibles à tous. A force de pratique et grâce à leurs connaissances techniques, les internautes peuvent contourner certaines mesures de censure instaurées par leurs gouvernements sur le Web. Dans certains pays, il arrive de trouver des logiciels de contournement de censure en ligne pré-installés sur les ordinateurs de cybercafés. Et des gérants pour les actionner si besoin est. Mais c'est encore rare.

Les grandes entreprises du secteur de l'Internet, qui participent parfois à la censure des gouvernements répressifs ont accepté un compromis fin 2008. En signant les principes du "Global Network Initiative", les groupes américains Google, Yahoo! et Microsoft ont fait publiquement part de leur volonté de respecter la liberté d'expression de leurs clients dans le monde entier face aux demandes des autorités des pays dans lesquels ils fournissent des services. Il ne sera plus aussi aisé pour les gouvernements concernés d'obtenir des informations confidentielles sur leurs citoyens.

Mais pour l'heure, au moins soixante-neuf personnes sont derrière les barreaux pour s'être exprimées librement sur Internet.

L'Australie et la Corée du sud : des démocraties "sous surveillance"

En janvier 2008, le parlement australien a examiné un projet de loi exigeant des fournisseurs d'accès à internet qu'ils créent systématiquement deux connexions par foyer, l'une étant destinée aux adultes, l'autre aux enfants, toutes deux étant soumises à un filtre sévère et surtout secret. Or, ce projet intervient dans un contexte où la législation sur le terrorisme permet d'ores et déjà de graves atteintes à la confidentialité des correspondances privées. Depuis 2001, la loi permet à une agence indépendante du gouvernement d'intercepter tout courrier e-mail suspect et de mener des enquêtes indépendantes y compris en l'absence d'autorisation judiciaire préalable.

La Corée du sud, l'un des pays les plus connectés de la planète, a également recours à certaines mesures disproportionnées pour réguler le Net. Le 7 janvier 2009, un blogueur a été arrêté pour avoir affecté "les échanges économiques au sein des marchés" ainsi que "la crédibilité de la nation", en raison des articles qu'il avait publiés sur l'un des forums de discussion les plus importants du pays. Il est toujours détenu.

Une censure participative

Les régimes répressifs les plus en pointe en matière de nouvelles technologies le savent : jouer la carte de la censure en ligne, c'est prendre le risque de se confronter aux experts décidés à développer des outils pour garantir l'accès à l'information malgré tout. Or, la plupart de ces Etats n'ont pas les moyens de prendre part à une lutte technologique sans fin. Alors, devant l'engouement que suscitent les réseaux sociaux en ligne tels que Facebook, Twitter et d'autres plateformes d'échange en ligne comme l'arabophone Maktoob ou la russe LiveJournal, la censure opère sur les commentaires.

Par exemple, afin de limiter la critique sur Internet lors des Jeux olympiques de Pékin en août 2008, des internautes payés par le gouvernement laissaient des commentaires pro-gouvernementaux sur les espaces réservés à la discussion en ligne, où des débats s'enlagaient. Appelés les "five cents" ("cinq

centimes”), en référence au montant de la rémunération perçue pour leurs commentaires peu spontanés, ils ont contribué à la manipulation de l’information. Autre exemple, lors de l’offensive israélienne qui a frappé Gaza en janvier 2009, des “hackers”, notamment marocains, libanais, turcs, égyptiens et iraniens, ont

lancé des centaines d’attaques à l’encontre des sites israéliens. Près de 10 000 pages web comportant le nom de domaine “.co.il” en ont été la cible. Les Israéliens ont aussitôt riposté : une armée de blogueurs défendent ardemment l’Etat hébreu sur la Toile...

Les Ennemis d’Internet

Arabie saoudite

Nom de domaine : .sa.

Population : 27 601 038.

Internauts : 6 200 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : donnée non disponible.

Salaire moyen mensuel : donnée non disponible.

Nombre de fournisseurs d'accès privés : 22 (donnée officielle)

Nombre de fournisseurs d'accès publics : 1.

Nombre de blogueurs emprisonnés : 0.

Les autorités saoudiennes n'ont pas officialisé la pratique du filtrage des sites. Mais elles ont pris le parti de réprimer les blogueurs critiques, immédiatement accusés d'avoir attenté à la morale. Une politique très dissuasive dans un pays qui n'a pas de code pénal et qui arrête les auteurs de "contenus offensant ou violant les principes de la religion islamique et les normes sociales".

Pour la première fois en 2008, les autorités saoudiennes ont emprisonné un blogueur, Fouad Al-Farhan, pendant plus de quatre mois pour avoir publié, sur son blog (<http://www.alfarhan.org>), un article décrivant les « avantages » et les « inconvénients » d'être musulman. Surnommé "le parain", **Fouad Al-Farhan** est l'un des blogueurs les plus connus du royaume. Son arrestation est un message d'intimidation adressé à la blogosphère. Le 13 janvier 2009, le blogueur Hamoud Ben Saleh a été arrêté par les autorités saoudiennes pour avoir relaté sur son site sa conversion au christianisme. Son site Internet, <http://christforsaudi.blogspot.com>, a été ajouté à la liste de plus de 400 000 sites officiellement bloqués pour "protéger la société saoudienne".

Initialement assuré par l'Internet Service Unit, qui dépend du département des Sciences et des Techniques de l'université du roi Abdul Aziz, le filtrage du Net a été confié en mars 2007 à une commission spécialisée liée au gouvernement. Cette dernière a renforcé le filtrage d'Internet pour combattre le terrorisme, la fraude, la pornographie, la diffamation ou la "violation des valeurs religieuses". Dans ce cadre, des mesures ont été prises début 2008 pour rendre responsable devant la loi tout fournisseur ou distributeur de matériel informatique qui ne respecterait pas les règles. Ainsi, un gérant de cybercafé est passible de prison pour la publication dans ses locaux de tout article contredisant ces "valeurs religieuses".

Une censure qui s'exporte facilement

Le poids de l'Internet saoudien est tel que la censure qui touche le royaume est parfois élargie à d'autres pays, qui passent par les mêmes réseaux pour se connecter. Depuis la fin de l'année 2008, l'Autorité saoudienne des communications a ordonné le blocage de certains sites Internet, en raison de leurs contenus traitant d'affaires religieuses ou de mœurs, rendant ainsi leur accès impossible.

Ainsi, le site consacré à l'hébergement et au design de blogs Onix.com est inaccessible depuis le mois de décembre en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis, tout comme le blog d'Eve, une Saoudienne qui traite des droits des femmes et d'affaires religieuses dans le pays. Onix.com héberge notamment le blog d'Ali Al-Omary, le premier blogueur arabe aveugle, qui est très consulté dans la région.

Mais les Saoudiens protègent aussi leurs "amis" dans la région. En janvier 2008, une association syrienne avait fait fermer un site sur le réseau saoudien qui critiquait la Syrie. Le site syrien Elaph, très populaire, est cependant accessible à nouveau en Arabie saoudite depuis le 19 février

2009, sans explication de la part des autorités. Le site d'informations généralistes Al-hora (<http://al-hora.com/>) est quant à lui inaccessible depuis le 25 décembre 2007. Il aborde tous les sujets, de la politique à la culture, et permet aux internautes de déposer des commentaires.

L'échange en ligne est considéré comme facteur d'immoralité. Déposer des commentaires sur un site jugé "immoral" par les autorités peut être un motif d'arrestation. Ce qui est d'autant plus facile que le royaume n'a pas de code pénal écrit. Les agences de maintien de l'ordre et les tribunaux se basent sur des notions vagues et excessivement larges de la législation pénale.

Les réseaux sociaux poussent à l'immoralité

De ce fait, des sites Internet favorisant les échanges entre blogueurs, tels que les réseaux sociaux virtuels Myspace ou Tagged, sont inaccessibles dans le royaume. Certains sites permettant de contourner les mesures de censure en ligne sont également bloqués, au même titre que la version arabe de l'encyclopédie Wikipédia. La censure est très large, allant de sites d'organisations politiques à ceux de mouvements islamistes non reconnus, en passant par toute publication touchant de près ou de loin à la sexualité, afin de "préserver les citoyens de



contenus offensant ou violant les principes de la religion islamique et les normes sociales”.

En effet, les femmes saoudiennes, qui n'ont pas le droit de travailler dans des boutiques ou de conduire, ont envahi la toile. En 2000, elles représentaient les deux tiers des internautes. L'apparition des blogs leur ont permis de s'exprimer librement sur leur vie quotidienne. C'est pour cette raison que les sites touchant à la condition féminine sont largement filtrés. Par exemple, le site “la voix des femmes” (<http://www.saudiwomen.net>) est bloqué depuis le 15 octobre 2008 par l'Autorité saoudienne des communications, qui le considère contraire à la politique officielle. Mais la censure rend également impossible la consultation de certaines informations médicales (dépistage du cancer du sein par exemple), en raison des mots-clés utilisés pour le filtrage.

Le blogueur **Hamoud Ben Saleh** n'est pas la seule victime de la censure religieuse en ligne. Son confrère et poète **Rushdie Al-Ghadir** a été interpellé le 4 novembre 2008 par le Comité pour la propagation de la vertu et la prévention du vice (CPVPV). Il a été accusé de blasphème en raison

de la publication de poèmes sur son site (<http://rushdie.mkatoobblog.com>). Interrogé durant huit heures par la police de Dammam (Est du pays), Rushdie Al-Ghadir a été contraint de s'engager à ne plus écrire de tels poèmes. Le blogueur a porté plainte contre le CPVPV le lendemain.

Plus d'informations :

<http://www.saudihr.org/> : site de défense des droits de l'homme en Arabie saoudite (anglais et arabe).

<http://www.gulfissues.net/> : site d'informations sur les pays du Golfe (anglais).

<http://saudijeans.org/> : blog d'un étudiant de Riyad (anglais).

<http://arabictadwin.maktoobblog.com/> : site de l'Union des blogueurs saoudiens (arabe)

<http://www.saudiblogs.org> : agrégateur de blogs saoudiens (anglais).

<http://www.elaph.com> : site d'informations sur le monde arabe (arabe).

<http://www.member-alhewar.com> : site de débat sur les droits humains en Arabie saoudite (censuré dans le royaume).

Birmanie

Nom de domaine : .mm.

Population : 51 000 000.

Internaute : 40 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 20 centimes d'euros;

Salaire moyen mensuel : environ 40 euros.

Nombre de fournisseurs d'accès privés : 0.

Nombre de fournisseurs d'accès publics : 2.

Nombre de blogueurs emprisonnés : 2.

La Birmanie compte l'un des taux de pénétration d'Internet les plus faibles au monde. Pourtant, ses utilisateurs figurent parmi les plus menacés. Se connecter au Web est en soi perçu comme un acte de dissidence.

Seules 40 000 personnes sont connectées à Internet, la plupart du temps dans les cybercafés des grandes villes. Pour l'ensemble du pays, la bande passante est à peine supérieure à celle d'une connexion ADSL individuelle en Europe. Télécharger un simple texte peut prendre une heure. Avec moins de deux utilisateurs pour mille habitants, la Birmanie est sans doute l'un des pays les moins bien connectés au monde. En outre, les fournisseurs d'accès pratiquent des prix dissuasifs sur les abonnements (en moyenne, 25 euros par mois).

Malgré tout, l'accès à Internet s'est élargi depuis 2003 avec l'ouverture des premiers cybercafés à Rangoon. Aujourd'hui, on en compte plus de 200 dans la capitale. Par ailleurs, l'alphabet birman vit très mal les adaptations des logiciels les plus récents et il est souvent nécessaire de comprendre l'anglais pour se connecter. De plus, les lois relatives aux communications électroniques et à la diffusion d'informations sur Internet comptent parmi les plus dissuasives au monde, exposant les internautes à de très lourdes peines de prison. Au vu de l'étroitesse du réseau et de l'absence de fournisseur privé d'accès à Internet, le régime militaire n'a aucun mal à imposer des restrictions.

Le paysage médiatique birman est monolithique: il est entièrement contrôlé par l'Etat. Les seules sources indépendantes d'information sont les médias en exil ainsi que les services birmans de la *BBC*, de *Radio Free Asia*, de *Voice of America* et *Democratic Voice of Burma*.

Internet a été introduit en Birmanie en 1997, mais l'accès des particuliers au réseau n'a été

autorisé qu'en 2000. Le gouvernement redoutait de ne pouvoir totalement contrôler cet espace. Il existe deux fournisseurs d'accès, MPT et Bagan Cybertech. Le premier appartient à l'Etat, le second est hébergé par les infrastructures du premier.

Officiellement, il est interdit aux internautes d'utiliser des services de messagerie autres que ceux fournis par le gouvernement. Cependant, les ordinateurs des cybercafés sont souvent munis de proxies qui permettent de contourner la censure en ligne et d'utiliser des messageries telles que Yahoo !, Gmail ou Hotmail. Actuellement, 0,1% des Birmans se connectent à Internet à l'intérieur du pays. Pour souscrire à un abonnement Internet à domicile, il est nécessaire d'obtenir une autorisation du gouvernement.

Des règles allant à l'encontre de la liberté d'expression

Internet est régi par la loi sur la télévision et la vidéo, l'Electronic Act, instaurée en 1996, qui interdit l'importation, la possession et l'utilisation d'un modem sans permission officielle, sous peine d'être condamné à quinze ans

de prison pour "atteinte à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale, à la culture, à l'économie nationale, à la loi et à l'ordre".

La Birmanie compte aujourd'hui quatorze journalistes et deux blogueurs emprisonnés. **Nay Phone Latt** (<http://www.nayphonelatt.net/>), 28 ans, devrait sortir de prison en 2020. Il a été condamné en vertu de l'Electronic Act pour avoir possédé un film considéré comme "subversif". Propriétaire de deux cybercafés à Rangoon, il a été arrêté le 29 janvier 2008. Le comédien **Zarganar** a été condamné à trente-cinq ans de prison en vertu de l'Electronic Act, après avoir diffusé sur Internet des articles critiquant la gestion par les autorités de l'aide humanitaire apportée par la communauté internationale suite au passage du cyclone Nargis. Son blog (<http://zarganar-window.blogspot.com/>) était l'un des sites birmans les plus consultés à l'intérieur du pays.

Depuis 2006, les cybercafés doivent être homologués en tant que "points publics d'accès à Internet". Ce qui signifie que les gérants de ces cybercafés ont l'obligation de prendre des captures d'écran toutes les cinq minutes sur chaque poste et doivent être capables de fournir le numéro de la carte d'identité de cha-



-que utilisateur, son numéro de téléphone et son adresse pour chaque connexion, si le régime les demande.

Depuis février 2008, le Bureau de la censure a ordonné à une dizaine de journaux d'information de ne plus faire de différence entre la Une de leur édition imprimée et celle de leur site Web. Ils ne peuvent également publier en ligne que ce qui figure déjà dans l'édition papier, sous peine de fermeture du site Internet. Ces mesures visent les quotidiens *Weekly Eleven* (<http://www.weeklyeleven.com/>), *7 Days News* (<http://www.planet.com.mm/news/>), Myanmar Times (<http://www.myanmar.com/myanmartimes/>), *Flower News* (<http://www.myanmar-visa.com/flowernews/index.htm>), *Yangon Times* (<http://www.theyangontimes.com/>), et les mensuels *Popular*, *Action Times*, *Snapshot*, *Yati*, *Tharapu* et *Fashion Image*.

Ne pas diffuser d'informations à l'étranger

La peine de Zarganar est largement liée au fait qu'il a témoigné auprès de médias étrangers, notamment la *BBC World Service*, des lenteurs des secours organisés par les autorités militaires, après le passage du cyclone Nargis. Le régime prend soin de tarir toute source d'information lorsque la Birmanie est au cœur de l'actualité, comme cela s'est produit quand, en septembre 2007 et pour la première fois depuis 1988, les moines bouddhistes ont manifesté contre la dictature du général Than Shwe. Les autorités avaient alors isolé le pays en rendant la diffusion d'informations à l'étranger impossible.

À l'approche du premier anniversaire de la commémoration de cette "révolution safran", quatre sites d'informations basés à l'étranger ont régulièrement été visés par des attaques DDoS. Celles-ci consistent à envoyer simultanément des milliers de requêtes à un serveur afin de le bloquer. Le magazine *The Irrawaddy* (<http://www.irrawaddy.org>), ainsi que le quotidien en ligne *The New Era* ([\[pyaing.org\]\(http://pyaing.org\)\), dont les sites sont hébergés en Thaïlande, ont été victimes d'une attaque informatique en septembre 2008, les empêchant de diffuser leurs informations. Malgré la création d'un site miroir \(<http://theirrawaddy.blogspot.com>\), la rédaction de *The Irrawaddy* a perdu près de la moitié de ses visiteurs en trois mois.](http://www.khit-</p></div><div data-bbox=)

Le site d'informations du média en exil *Democratic Voice of Burma*, ainsi que le site *Mizzima*, ont été victimes du même genre d'attaques dès le mois d'août 2008. Celles-ci se sont intensifiées entre le 15 et le 22 septembre, période durant laquelle ces sites étaient également inaccessibles à l'extérieur du pays.

Début octobre 2008, les cybercafés de la capitale ont été inspectés par des militaires, qui interrogeaient les clients sur les sites qu'ils consultaient ainsi que sur les personnes avec lesquelles ils étaient en contact en ligne. Selon leurs propriétaires, la vitesse de connexion s'était considérablement réduite, rendant le téléchargement de photos quasiment impossible.

Plus d'informations :

<http://www.dvb.no/> (Democratic Voice of Burma) : média birman en exil en Norvège.

<http://www.bma-online.org/> (Burma Media Association) : organisation indépendante fondée par des journalistes et écrivains birmans en janvier 2001 afin de défendre la liberté d'expression en Birmanie, membre du réseau des organisations partenaires de Reporters sans frontières.

<http://www.burmanet.org> : Burmanet News.

<http://www.irrawaddy.org> : site du magazine d'opposition en exil *The Irrawaddy*.

<http://jotman.blogspot.com/> : blog d'information sur le pays et l'actualité internationale.

http://www.blc-burma.org/html/myanmar%20law/lr_e_ml96_08.html : texte de la loi de 1996 régulant l'Internet birman.

Chine

Nom de domaine : .cn.

Population : 1 321 290 000.

Internaute : 300 000 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 1,50 euro.

Salaire mensuel moyen : environ 170 euros (Banque populaire de Chine).

Nombre de fournisseurs d'accès privés : donnée non disponible.

Nombre de fournisseurs d'accès publics : donnée non disponible.

Nombre de cyberdissidents emprisonnés : 49.

Le gouvernement chinois assure le triste leadership de la répression sur Internet. Avec la plus grande population d'internautes au monde, la censure est l'une des plus dures au monde.

Les Jeux olympiques de Pékin ont permis, sous la pression des médias étrangers, de débloquent des sites Internet. Cependant, ce sont principalement les versions anglaises de Wikipedia, YouTube et Blogspot, qui ont été rendues accessibles. Les versions en chinois de ces sites sont restées bloquées et la grande majorité des sites d'information en chinois basés à l'étranger ne sont toujours pas accessibles.

Près de 40 000 employés de l'Etat et du Parti surveillent les fichiers qui circulent sur Internet. Depuis l'introduction d'Internet dans le pays en 1987, les autorités contrôlent l'information disponible sur le Web grâce à leur expertise du Réseau. Par exemple, la plus grande plateforme de blogs utilisée dans le pays est surveillée par le ministère de l'Information. Tous les blogs de cette plateforme étant hébergés en Chine, le gouvernement peut aisément les contrôler s'il juge leur contenu contraire aux principes du parti. En 2008, près de 3 000 sites d'information ont été rendus inaccessibles à l'intérieur du pays.

Le système de la censure est très organisé. Le Bureau de l'information du Conseil d'Etat et le Département de la publicité (ancien Département de la propagande), sont les principaux organes de censure du Web. Ils envoient sans relâche des consignes aux sites Internet. Un exemple parmi d'autres : "Le journal *Minzhu yu Fazhi Shibao* (Democracy and Legal Times) utilise des sources d'information non réglementaires. Nous vous prions donc de ne pas utiliser d'articles provenant de ce journal. Les sites qui en auraient

reproduit sont priés de les effacer immédiatement. Veuillez répondre à ce message." Cette consigne a été envoyée aux sites le 8 mai 2006 par Fan Tao, directeur adjoint du Bureau de gestion de l'information sur Internet de Pékin.

Le gouvernement filtre les informations au travers de mots clés. Ces mots "interdits" peuvent parfois être remplacés par des astérisques, et contrôlés par des modérateurs avant d'être affichés ou non sur le Réseau. Par exemple, tous les mots associés au mouvement pour la démocratie, réprimé dans le sang par les autorités, sur la place Tiananmen, en 1989, ont été prohibés sur le Réseau : '1989.6.4', 'vague estudiantine de 89', 'mouvement étudiant de 89', "troubles", "émeutes", "massacres", "révolte", etc. Les internautes tentent d'utiliser des signes tels que « », « / », « \ », entre les lettres des mots pour éviter la censure, mais les sites ont installé de nouveaux filtres qui détectent ces codes. Les sites répertorient même les homonymes et synonymes. Aujourd'hui, il y aurait environ 400 à 500 mots clés interdits relatifs aux événements du 4 juin 1989.



Depuis le 5 janvier 2009, une grande campagne de filtrage a été lancée par le ministère de l'Information, afin de lutter contre la pornographie. Le ministère a demandé aux acteurs de l'Internet de redoubler de vigilance quant au contenu des sites auxquels

ils donnent accès. Les autorités ont expressément demandé aux hébergeurs et fournisseurs d'accès de réguler eux-mêmes les publications en ligne. Ce que les entreprises d'Etat ont fait. Mais parmi les sites bloqués figurent celui du *New York Times* et le portail de blogs politiques Bullog (<http://www.bullog.cn>), car ce dernier "publie un grand nombre d'informations négatives dans le domaine politique", selon le ministère de l'Information.

Un Internet "Made in China" qui défie toute concurrence

Le contrôle exercé par le Parti communiste chinois est d'autant plus aisé que ce sont les services proposés par les entreprises chinoises qui totalisent les taux de consultation les plus élevés. Devant Yahoo! et Google, le moteur de recherches le plus utilisé est Baidu.cn, qui totalise 60 % des recherches (20% pour Google) et filtre scrupuleusement les contenus "subversifs". Sur des sujets tels que "massacre de Tiananmen" ou "Charte 08" s'affiche le message suivant : "Certains résultats ne sont pas affichés en fonction des lois, règlements et politiques".

La plateforme de blogs la plus utilisée est Sina, qui a été la première à obtenir une licence du gouvernement pour pouvoir publier des informations. Elle est soumise au pacte d'autodiscipline imposé par la Société Internet de Chine (SIC), affiliée au ministère chinois de l'Industrie de l'information, en août 2007. Le pacte "encourage" à enregistrer l'identité des clients avant de pouvoir mettre en ligne leurs articles et à garder leurs informations personnelles. Les autorités judiciaires ont de fait la mainmise sur la fermeture de certains sites.

Loin d'alléger la pression, le gouvernement a émis de nouvelles régulations, entrées en vigueur en janvier 2008, qui contraignent les sites Internet à obtenir une autorisation préalable du gouvernement.

Les entreprises étrangères du secteur de l'Internet sont également mises au pas. Le moteur de recherche de Google, google.cn, est censuré depuis 2004. Celui de Yahoo! a été contraint à la délation lors des émeutes qui ont secoué la province tibétaine en mars 2008. Il a publié les portraits de quatre manifestants tibétains à côté d'un appel à témoin. Peu après, l'un de ces manifestants s'est rendu et un autre a été arrêté sur dénonciation. Il en va de même avec l'entreprise Skype qui, à la suite d'un accord avec l'entreprise chinoise TOM, permet aux autorités d'intercepter des communications.

L'information sur Internet défie les autorités

Selon le China Internet Network Information Center (Cnnic), la barre symbolique des 300 millions d'internautes a été franchie en janvier 2009. Parmi eux, un sur quatre disposerait d'un blog. Malgré ce contrôle "préventif", des figures importantes ont émergé grâce à leur travail de "journalisme citoyen" sur Internet. Le blogueur **Zhou Shuguang**, surnommé **Zola**, a gagné la confiance de ses lecteurs en couvrant des sujets de société. Son site, qui n'est pas censuré à l'intérieur du pays, est devenu une référence en Chine. Devenu l'un des porte-parole de la condition des ouvriers chinois, ce blogueur est pourtant régulièrement mis sous surveillance par les autorités locales, qui lui ont par exemple interdit de se rendre à Pékin lors des Jeux olympiques. Il lui est également impossible de sortir du pays. Actuellement, 49 cyberdissidents et blogueurs sont derrière les barreaux, la plupart pour "divulgaration de secret d'Etat à l'étranger".

L'année 2009 est une année test pour la circulation de l'information sur Internet. Deux rendez-vous historiques vont marquer cette année : le 50e anniversaire du soulèvement du peuple tibé-

tain et le 20e anniversaire de la révolte de Tiananmen. Afin de prévenir les débordements, la répression a déjà commencé. Le célèbre défenseur des droits de l'homme **Liu Xiaobo** a été arrêté le 8 décembre 2008 pour avoir diffusé un texte sur Internet qui prend comme modèle la Charte diffusée en 1977 par des dissidents tchécoslovaques. Plus de trois cents intellectuels et militants des droits de l'homme en sont les signataires originels. Intitulé "Charte 08", ce texte est un appel à l'engagement de réformes démocratiques et au respect des libertés fondamentales. Liu Xiaobo attend toujours son procès. Trois sujets ont été largement suivis et commentés par les internautes en 2008 et 2009 : l'organisation des Jeux olympiques de Pékin, en août 2008, le tremblement de terre qui a secoué la région du Sichuan, en mai 2008, et le scandale du lait frelaté vendu par l'usine Sanlu, provoquant l'intoxication de 12 900 bébés, dont deux sont décédés.

Les Jeux olympiques de Pékin, au mois d'août 2008, ont focalisé l'attention de la communauté internationale sur la Chine. Des militants ont profité de cette opportunité pour rappeler leurs revendications. C'est le cas de **Hu Jia** qui appelle à des réformes. Arrêté en décembre 2007, il a été condamné à trois ans et demi de prison pour "incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat", le 3 avril 2008. Très actif sur Internet, il utilisait son blog pour dénoncer la répression du régime chinois envers les défenseurs des droits de l'homme.

Lors du tremblement de terre du Sichuan, les internautes ont critiqué la répartition de l'aide humanitaire et ont appelé à la mobilisation nationale. L'un deux, **Huang Qi**, est détenu depuis le 10 juin 2008 à Chengdu (capitale du Sichuan, ouest du pays) pour avoir publié des articles sur son site Internet www.64tianwang.com dénonçant la mauvaise gestion de l'aide internationale par les autorités locales.

Le scandale du lait maternisé frelaté fabriqué par l'usine Sanlu a éclaté le 14 septembre 2008. Pourtant, un journaliste du magazine *Nanfang Zhoumo* (Southern Weekly) détenait l'essentiel des informations depuis le mois de juillet 2008. S'il avait été autorisé à divulguer ces informations sitôt connues, les conséquences sanitaires catastrophiques de cette intoxication alimentaire - près de 13 000 enfants contaminés et au moins deux décès - auraient pu être largement réduites. Mais, pour des raisons d'image, l'information a été officiellement censurée avant et pendant la durée des Jeux olympiques. Le gouvernement avait adressé aux médias une consigne écrite de

censure, dont l'article 8 disposait que "tous sujets liés à la sécurité alimentaire, comme l'eau minérale source de cancer, sont exclus des publications".

Plus d'informations :

<http://cmp.hku.hk/> : site du centre d'études sur le journalisme et les médias de l'Université de Hong Kong (anglais).

<http://boxun.us/news/publish/> (Boxun) : site d'informations sur l'actualité en Chine (anglais et

mandarin).

<http://crd-net.org> : site de l'organisation Chinese Human Rights Defenders (anglais et mandarin)

<http://www.hrichina.org/> : site de l'organisation Human Rights in China (anglais).

<http://www.xinhuanet.com> : agence de presse officielle Xinhua (anglais, mandarin).

<http://sirc.blogspot.com> : blog sur l'Internet en Asie (anglais).

<http://blog.sina.com.cn/xujinglei> : blog de la star chinoise Xu Jinglei, le plus populaire du pays (mandarin).

Les Ennemis d'Internet

Corée du Nord

Nom de domaine : .kp.
Population : 23 479 089.
Internautes : donnée non disponible.
Prix moyen d'une heure dans un cybercafé : 6 euros.
Salaire mensuel moyen : entre 20 et 35 euros.
Nombre de fournisseurs d'accès privés : 0.
Nombre de fournisseurs d'accès publics : 1.
Nombre de blogueurs emprisonnés : 0.

La Corée du Nord est un modèle de contrôle de l'information où toute forme de communication sert le régime.

L'Internet nord-coréen fonctionne comme un Intranet. Disponible depuis 2000, il donne accès à une boîte de réception d'e-mails, un moteur de recherche censuré, un navigateur et quelques sites d'informations soigneusement sélectionnés par le gouvernement. Seules les pages Web validées par les autorités et issues des banques de données des trois plus grandes bibliothèques de la République populaire démocratique (la Grande Maison d'études du peuple et les Universités Kim Il-sung et Kim Chaek) sont disponibles. Les informations ne concernent généralement que la science et ne sont accessibles qu'à des personnes triées sur le volet, comme des universitaires et des hauts fonctionnaires.

Pour avoir accès au Réseau, les propriétaires des rares cybercafés du pays doivent obtenir une autorisation du Korean Computer Center (KCC), le centre informatique officiel. Celui-ci contrôle les informations circulant sur Internet et sert également de fournisseur d'accès. Les cybercafés n'autorisent que le chat et l'accès à un réseau restreint. Durant l'été 2007, la police est intervenue plusieurs fois dans des lieux qui offraient un accès plus ouvert. Depuis 2004, seuls des étrangers et quelques membres du gouvernement peuvent jouir d'un Internet non filtré grâce à une liaison par satellite avec des serveurs Internet basés en Allemagne.

Après la signature, en décembre 2007, d'un accord pour une meilleure coopération entre les deux Corée, l'accès au "World Wide Web" a été possible, de 7h à 22h, pour les employés sud-coréens du complexe industriel de Kaesung, situé au nord de la zone démilitarisée, et pour ceux du site touristique du Mont Kumgang-san (mont Diamant), à l'est du pays, jusqu'en 2008.

Internet au service de la propagande du régime

Il n'existe que deux sites Internet hébergés sous le nom de domaine ".kp" ; celui de l'agence KCC (kcce.kp), qui sert d'organe de surveillance du réseau nord-coréen, et celui du portail gouvernemental <http://www.naenara.kp>. Mais la propagande du régime ne se résume pas aux sites comportant ce nom de domaine. L'agence officielle d'informations, le Korean Central New Agency, kcn.a.co.jp, est alimentée par des nord-coréens qui servent la propagande depuis le Japon. Les titres des articles retracent l'emploi du temps de Kim-Jong il et sont diffusées en anglais, russe et espagnol. Il en est de même pour le site Uriminzokkiri.com, consacré à la gloire du "Cher Leader" Kim Il-sung, chante les louanges du "Juche" - l'idéologie nord-coréenne et traite des inaugurations et des cadeaux que Kim Jong-il reçoit.



Il existe au total une trentaine de sites Internet de la sorte et la police sud-coréenne a identifié 43 sites pro-nord-coréens basés à l'étranger, qui, selon elle, sont hostiles à la Corée du sud. Toujours très soucieux de son image, Kim Jong-il a en effet créé des sites Internet tout

particulièrement destinés aux Sud-Coréens. Le 26 janvier 2008, son gouvernement a même accusé son voisin du Sud de violer le droit à l'information des citoyens car les sites Internet traitant des activités de Kim Jong-il y étaient inaccessibles.

Même l'utilisation du téléphone portable est réglementée

Le régime a lancé le premier service de téléphonie mobile en novembre 2002 mais a rapidement interdit les citoyens de s'en servir, en laissant le privilège de son utilisation à l'élite militaire. En 2004, le régime a interrompu le service afin de "préserver les nord-Coréens de toute information étrangère" suite à un accident de train à Ryongchun à la frontière chinoise, causant la mort de 161 personnes, mais également en raison de la croissance du marché noir des appareils téléphoniques à la frontière avec la Corée du Sud. Depuis, Pyongyang a repris le contrôle sur le réseau téléphonique et, le 1er février 2008, le gouvernement a signé un accord avec l'entreprise égyptienne Orascom Telecom, lui permettant de reprendre le réseau en main durant 25 ans, sous la houlette de KCC. Depuis le mois de

décembre 2008, toute ouverture de compte coûte un peu moins de 400 euros à son possesseur, soit une dizaine de mois de salaire. Le marché noir continue donc et les mobiles chinois ont gagné la frontière, permettant aux internautes nord-coréens de consulter Internet... sur la toile chinoise.

Plus d'informations :

<http://www.dailynk.com/english/> : quotidien nord-coréen indépendant, publié par d'ex-journalistes nord-coréens.

<http://www.uriminzokkiri.com/> : Uriminzokkiri, site dédié à Kim Jong-il, créé par le gouvernement (version anglaise : <http://www.uriminzokkiri.com/Newspaper/English/main.php>).

<http://www.dprkorea.com/> : site de promotion touristique.

<http://www.kcna.co.jp/> : KCNA, agence de presse officielle de l'Etat.

<http://nkay.blogspot.com> : blog collaboratif sur les droits de l'homme.

<http://www.linkglobal.org/> : Liberty in North Korea, organisation défendant les droits de l'homme (anglais).

Les Ennemis d'Internet

Cuba

nom de domaine : .cu.
population : 11 200 000.
Internaute : 1 310 000.
Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 1,20 euro pour le réseau national - 4 euros pour le réseau international.
Salaire moyen mensuel : 13 euros.
Nombre de fournisseurs d'accès à Internet privés : 0.
Nombre de fournisseurs d'accès à Internet publics : 2.
Nombre de cyberdissidents emprisonnés : 0.

Les internautes cubains peuvent désormais se connecter au réseau international, mais à un prix rédhibitoire. On est encore loin de la promesse de Raul Castro qui avait déclaré vouloir mettre fin aux "prohibitions excessives" en 2008.

Depuis le mois de mai 2008, les citoyens cubains sont autorisés à utiliser les connexions internet disponibles dans les hôtels touristiques. Ils peuvent consulter les sites étrangers qui ne sont pas filtrés. Mais, pour Boris Moreno, le ministre des Sciences informatiques et des Communications, "l'utilisation d'Internet [doit servir à] défendre la Révolution et les principes auxquels [Cuba] croit depuis des années".

Le réseau est, en effet, étroitement surveillé par l'Agence cubaine de supervision et de contrôle, laquelle dépend directement du ministère de l'Information. Cet organe décide des licences, des prix et des possibilités de connexion. En outre, l'île ne compte qu'un seul fournisseur d'accès à Internet, ETEC SA, qui alimente l'un des réseaux les plus restreints au monde. Les cybercafés sont quasi introuvables.

Afin de s'affranchir des restrictions imposées par l'embargo américain depuis 1962, l'île devrait être reliée au Réseau d'ici à 2010 grâce à une fibre optique passant par le Venezuela. L'entreprise chinoise Huawei a financé la connexion de l'île d'ouest en est à hauteur de 40%. Mais ces travaux ne permettront pas un accès normal au Web.

L'île aux deux réseaux

L'Internet cubain est divisé en deux réseaux. Le "national" permet seulement l'accès aux sites

gouvernementaux et à une adresse e-mail en ".cu", scrupuleusement contrôlée par les autorités afin qu'aucun "message subversif" ne circule. Cette connexion "collective" est notamment attribuée gratuitement aux universitaires ou aux médecins par exemple. Pour les autres, la connexion coûte trois fois moins cher que sur le réseau international.

Jusqu'au mois de mai, le réseau international était réservé aux étrangers présents sur le territoire, qui pouvaient y accéder depuis les hôtels dans lesquels les Cubains étaient interdits d'accès. Le réseau international reste toutefois difficile d'accès, sans moyen de contournement de la censure. Les moteurs de recherche Yahoo! et Google y sont par exemple inaccessibles en raison de l'embargo américain imposé sur l'île. Si l'on tape "google.com", on est redirigé vers les pages du journal officiel de Cuba (Granma) ou vers celles de l'agence de presse de l'Etat Prensa Latina. Mais les informations qui figurent sur ce réseau sont également sélectionnées par le gouvernement cubain, qui, par exemple, bloque l'accès aux sites de la BBC, du Monde, du Nuevo Herald (quotidien hispanophone de Miami).

Les employés des administrations sont les rares privilégiés que le régime autorise à se connecter gratuitement au réseau international au moyen de codes d'accès qu'il leur attribue. Les autres doivent payer entre 6 et 12 dollars de l'heure, une somme considérable pour un citoyen cubain.

Portrait robot d'un blogueur

Malgré les difficultés d'accès au Web, les quelques blogueurs que compte Cuba sont très actifs. Ils diffusent essentiellement des informations sur la situation de l'île.

Depuis l'accession au pouvoir de Raul Castro, le 24 février 2008, posséder un ordinateur portable personnel n'est plus un délit. Il en va de même pour les téléphones portables. Cependant, les prix pratiqués sur le marché sont dissuasifs, équivalant souvent à plusieurs mois de salaire. Certains blogueurs cubains partagent des codes d'accès et des postes pour pouvoir se faire entendre. Mais ils en connaissent les risques.

Les internautes cubains risquent jusqu'à vingt ans de prison s'ils postent un article jugé "contre-révolutionnaire" sur un site Internet hébergé à l'étranger, et cinq s'ils se connectent au réseau



international de manière illégale. En 2007, le journaliste Oscar Sánchez Madan, correspondant du site Cubanet dans la province de Matanzas, a été condamné à quatre ans de prison pour “dangerosité sociale prédélictueuse”. Selon cette disposition du code pénal cubain, tout citoyen, même s’il n’a encore commis aucun délit, est passible d’incarcération au nom de la menace qu’il pourrait représenter pour la société. Malgré tout, une dizaine de citoyens alimentent régulièrement des blogs depuis Cuba, bien qu’inaccessibles dans l’île. Ils n’en sont d’ailleurs souvent pas les propres administrateurs car le réseau est trop restreint, voire trop lent.

Depuis le 20 mars 2008, la plateforme Desdecuba.com (www.desdecuba.com), qui comprend une revue en ligne, Consenso, et six blogs, est inaccessible à partir des connexions publiques. On ne peut y accéder que dans les cybercafés et les hôtels. Les rares connexions privées utilisées pour des raisons professionnelles ou dans la clandestinité demandent au moins vingt minutes pour charger la page d’accueil. La rédaction de commentaires ainsi que leur modération sont impossibles.

Certaines de ces voix dissidentes deviennent des cibles privilégiées des autorités. La blogueuse **Yoani Sanchez** (www.desdecuba.com/generacionY), lauréate du prix Ortega y Gasset dans la catégorie “journalisme numérique”, ne peut pas quitter Cuba car elle ne peut pas obtenir de passeport. Les autorités ont également usé de leur pouvoir de dissuasion pour annuler une rencontre qu’elle avait tenté d’organiser en décembre 2008 entre différents blogueurs de l’île. Son blog est l’une des rares brèches dans le contrôle de l’information voulu par le régime castriste, ce qui lui vaut une accusation d’“activités illégales”.

Plus d’informations :

<http://www.cubanet.org> : site d’un journaliste indépendant à Cuba (anglais et espagnol).

<http://www.desdecuba.com/generacionY> (Generacion Y) : blog de Yoani Sanchez de La Havane (espagnol).

<http://www.granma.cu> : site du quotidien officiel *Granma* (français, anglais, espagnol).

<http://www.prensa-latina.cu> : site de l’agence de presse du gouvernement (anglais, espagnol, russe, turc, italien, portugais).

Egypte

Nom de domaine : .eg.
Population : 81 713 517.
Internaute : 10 532 400.
Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 0,15 ct d'euro.
Salaire mensuel moyen : environ 40 euros;
Nombre de fournisseurs d'accès privés : 208.
Nombre de fournisseurs d'accès publics : 1.
Nombre de blogueurs emprisonnés : 2.

Le dynamisme de la blogosphère égyptienne est loin d'être apprécié par tout le monde. Les autorités en ont assez des blogueurs locaux, qui comptent parmi les plus harcelés au monde.

Trois organismes gèrent l'Internet égyptien : le Centre d'information et de décision - qui conseille également les autorités dans les domaines socio-économique et politique -, le Conseil suprême des universités - car le réseau Internet a d'abord été développé pour faciliter les échanges d'informations dans le milieu universitaire -, ainsi que la société nationale de télécommunications Telecom Egypt, qui possède l'un des fournisseurs d'accès les plus importants du pays, TEdData.

Le marché compte plus de deux cents fournisseurs d'accès à Internet. Chaque point d'accès public peut fournir Internet en proposant un numéro de téléphone pour se connecter par un modem. Malgré les efforts du gouvernement pour rendre les ordinateurs plus abordables, le taux de pénétration d'Internet sur le territoire reste faible (12.9%). Mais l'ADSL, lancé en 2004, atteint de plus en plus d'internautes. Ils étaient 427 100 en décembre 2008, soit deux fois plus qu'en 2007.

Depuis début 2007, le gouvernement a renforcé la surveillance de la Toile pour lutter contre le terrorisme. Des officiers sont chargés de veiller au trafic des informations sur le Web. Les cybercafés doivent obtenir une licence du ministère des Télécommunications sous peine de fermeture. Certains propriétaires de cybercafés ont même affirmé qu'ils avaient reçu l'ordre de relever et d'archiver le numéro de carte d'identité de tous leurs clients. La fréquentation de ces cybercafés sous surveillance est importante car les prix pratiqués sont bien moindres que ceux des

abonnements individuels, partagés parfois par plusieurs internautes.

Depuis l'été 2008, les autorités réglementent l'accès au réseau WiFi, portant directement atteinte à la liberté d'expression. Il est impératif, pour se connecter à ce réseau sans fil, de fournir un numéro de téléphone portable, ainsi que certaines données personnelles (numéro de carte d'identité, adresse, etc). Mesure qui laisse craindre pour la liberté de parole.

L'étendard de la loi d'état d'urgence

Contrairement à ses voisins saoudien et syrien, l'Egypte reste un pays où la liberté de parole existe. Une presse indépendante s'est développée et la critique est autorisée.

Plus qu'un espace d'expression, le Web est devenu un lieu de mobilisation, notamment au travers des réseaux sociaux, qui jouent peu à peu le rôle des syndicats, interdits en vertu de la loi d'état d'urgence, en vigueur depuis 1981. Les internautes les plus actifs créent de véritables rassemblements virtuels, qui peuvent donner lieu à des revendications politiques réelles. A ce titre, un groupe constitué sur le site social Facebook, et revendiquant alors plus de 65 000 adhérents, a servi de canal de

protestation en avril 2008. Appelant les Egyptiens à "rester chez eux", il a contribué à un mouvement de grève générale, considéré comme l'un des mouvements sociaux les plus importants du pays au cours de ces dernières années. Aucune loi ne régissant cet espace, le ministère de l'Intérieur a mis en place dès 2002 un département chargé d'enquêter sur les délits sur Internet. Ainsi, en 2008, une centaine de blogueurs auraient été interpellés par les forces de sécurité du régime, pour "atteinte à la sécurité nationale".

L'une des membres du groupe Facebook du 6 avril, **Esraa Abdel Fattah Ahmed**, est restée plus de deux semaines en prison. Son créateur, **Ahmed Maher**, un ingénieur de 27 ans, a été détenu et battu pendant douze heures par la police de Mahalla (nord du Caire), qui voulait obtenir les identifiants du groupe. Peu après, un autre blogueur, **Kareem El-Beheiri**, est resté 73 jours en détention en raison de la publication d'articles sur son blog (<http://egyworkers.blogspot.com/>), traitant du droit des travailleurs ainsi que de la corruption des autorités.



Actuellement, deux cyberdissidents sont derrière les barreaux en raison des opinions qu'ils ont publiées en ligne. Le 6 février 2009, **Dia'Eddin Gad**, citoyen égyptien âgé de 22 ans, a été arrêté chez lui, à Kattour, dans la province de Gharbiyah (delta du Nil). En janvier 2009, il a ouvert son blog, "une voix en colère" (<http://sout-gadeb.blogspot.com>), sur lequel il publiait des articles qui critiquaient l'attitude du gouvernement égyptien durant le conflit israëlo-palestinien, et où il se présente comme "un citoyen égyptien, [qui] aime [s]on pays, [lui] souhaite longue vie ainsi qu'à son peuple valeureux". Il est détenu dans un lieu inconnu et aucune explication n'a été fournie par les autorités.

Le 22 février 2007, **Abdel Kareem Nabil Suleiman**, dit "**Kareem Amer**", a été condamné à trois ans de prison pour "insulte au président" et un an pour « incitation à la haine de l'islam » en raison d'un commentaire laissé sur un forum Internet jugé trop critique envers le gouvernement. Sur son blog, il dénonçait régulièrement les dérives autoritaires du gouvernement du président Hosni Moubarak et critiquait les plus hautes

institutions religieuses du pays, en particulier l'université sunnite Al-Azhar, dans laquelle il étudiait le droit. Il est devenu le symbole de la politique de répression menée par les autorités envers les blogueurs dans le monde arabe. Il a été lauréat du Prix Reporters sans frontières dans la catégorie "cyberlibertés" en 2007.

Plus d'informations :

<http://www.idsc.gov.eg/> : site du Centre d'information et de décision (anglais et arabe).

<http://www.hrinfo.net> : site de l'association HRInfo, défenseur des droits de l'homme dans le monde arabe (anglais et arabe), membre du réseau des organisations partenaires de Reporters sans frontières.

<http://www.ise.org.eg> : site de la « société égyptienne de l'Internet » (anglais et arabe).

<http://misrdigital.blogspot.com/> : blog de Wael Abbas (arabe principalement. Quelques articles en anglais).

<http://www.karam903.blogspot.com> : blog de Kareem Amer (arabe).

Iran

nom de domaine : .ir.

Population : 72 769 694.

Internaute : 23 000 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : 70 centimes d'euro.

Salaire moyen mensuel : entre 200 et 300 euros.

Nombre de fournisseurs d'accès à Internet privés : plus d'une cinquantaine;

Nombre de fournisseurs d'accès à Internet publics : 1.

Nombre de cyberdissidents emprisonnés : 4.

L'Iran est en tête de la répression sur Internet au Moyen-Orient. Selon le conseiller du procureur général de Téhéran, les autorités ont bloqué cinq millions de sites Internet en 2008. Pourtant, le pays compte parmi les blogueurs les plus militants de la région. Quatre d'entre eux sont actuellement en prison.

Internet connaît un taux de pénétration de l'Internet supérieur à la moyenne de la région. Il semble qu'à l'approche de l'élection présidentielle qui aura lieu le 12 juin prochain, les autorités renforcent leur contrôle d'Internet.

Les principaux fournisseurs d'accès du pays dépendent du Réseau des télécommunications iraniennes (TCI), une entreprise publique. Malgré la présence de sociétés privées, l'Etat reste l'acteur principal sur le marché et les consignes édictées par le ministre de la Culture et de l'Orientation islamique, Mohammed Saffar Harandi, sont rapidement appliquées.

Depuis le 3 novembre 2008, la Commission de la justice du Parlement iranien a décidé de mettre en place un nouveau comité de filtrage en ratifiant certains articles du projet de loi concernant les "délits d'Internet". Pourtant, depuis 2003, le gouvernement est déjà doté d'une commission vouée à l'établissement d'une liste noire de sites Internet jugés "illégaux" (parmi eux : YouTube, Facebook et Orkut). De plus, un projet de loi, datant du 2 juillet 2008, est en cours d'adoption. Il punit de la peine de mort la création de blogs et de sites Internet faisant la promotion de la corruption, de la prostitution et de l'apostasie".



Un parquet spécial décide des actes de censure. Il est composé d'une équipe de spécialistes informatiques. Selon Saïd Mortazavi, procureur général de ville de Téhéran, il est prévu que "deux inspecteurs spéciaux collaborent avec les services de sécurité". "Ce parquet est déjà à l'origine du démantèlement de plusieurs groupes agissant sur Internet à l'encontre du gouvernement", a-t-il ajouté dans un entretien avec l'agence officielle Fars. Ainsi, "l'espace Internet sera sécurisé car les activités antireligieuses et immorales y seront jugées". Le 8 février 2009, le commandant des "forces spéciales de la sécurité morale" a déclaré que "la reconnaissance des sites Internet interdits et l'arrestation des internautes qui les consultent est l'une de [ses] responsabilités". C'était la première fois que la police abordait ce sujet.

Une répression accrue envers les blogueurs politiques à l'approche de l'élection présidentielle.

Dans la presse proche du pouvoir, Internet est un instrument considéré comme "subversif". En 2008, les autorités ont arrêté ou interpellé 17 blogueurs. Soit 7 de plus qu'en 2007. Plus de 38 sites d'information ont été censurés et, à l'approche de l'élection présidentielle, les sites étrangers d'information sont également censurés.

Depuis le 26 janvier, le site en persan du média allemand *Deutsche Welle* (www.dw-world.de/dw/0,641,00.html) est inaccessible, tout comme la version persane de *Radio France Internationale* (<http://www.rfi.fr/actufa/pages/001/accueil.asp>) et le site en arabe de la chaîne *Al-Arabiya* (<http://www.alarabiya.net/persian/>). D'après les tests effectués par Reporters sans frontières, les 26 et 27 janvier, le blocage touche les villes de Téhéran, Qom, Ahvaz, Karaj, Tabriz, Bousher, Meched et Chiraz. Dans ce contexte, le 6 décembre, **Esmail Jafari**, rédacteur du blog *Rah Mardom* ("la voie du peuple" - <http://www.poutin.blogfa.com>), a été condamné à cinq mois de prison pour avoir couvert une manifestation d'un vingtaine d'ouvrières de Bushehr (sud-ouest de l'Iran) devant la préfecture de la ville, protestant contre leur licenciement, en avril. Il a été condamné pour "publicité contre le régime" et "divulgaration d'informations à l'étranger".

Depuis le 24 janvier 2009, plusieurs sites d'information qui critiquent les politiques du gouvernement ou qui appartiennent aux adversaires potentiels de Mahmoud Ahmadinejad sont également rendus inaccessibles par les différents fournisseurs d'accès à Internet. Les sites *Farda News* (www.fardanews.com) et *Parsine* (www.parsine.com), tous deux proches de Mohammed Baqer Qalibaf, maire de Téhéran et rival de Mahmoud Ahmadinejad, ont été fermés. De même, le 22 février, deux sites soutenant la candidature de l'ex-président réformateur Mohammad Khatami à l'élection présidentielle du 12 juin prochain ont été bloqués. Il s'agit du site Yarinews, un portail d'informations, des partisans de Khatami, et du site Yaari, qui rassemble des messages d'appui à l'ancien président.

La répression ne concerne pas seulement les auteurs de commentaires critiques à l'égard du président sortant, qui tient à protéger son image politique. Le journaliste **Mojtaba Lotfi** a ainsi été arrêté le 8 octobre pour avoir diffusé sur Internet des propos de l'ayatollah Hossein Ali Montazeri, un célèbre opposant au guide suprême de la révolution islamique, ainsi que ceux de l'ayatollah Ali Khamenei, critique vis-à-vis de la déclaration du président Mahmoud Ahmadinejad selon laquelle l'Iran serait "le pays le plus libre du monde" (<http://www.amontazeri.com/farsi/default.asp>). Le 29 novembre 2008, il a été condamné à quatre ans de prison et cinq ans de bannissement par le tribunal spécial du clergé de la ville de Qom (centre-nord du pays).

Le blogueur **Hossein Derakhshan**, souvent invité à parler de la situation d'Internet dans des conférences internationales, a été arrêté le 1er novembre 2008. L'une des raisons de son arrestation serait la publication d'écrits sur des figures du chiisme sur son blog (<http://www.hoder.com>). Selon sa famille, il est actuellement toujours détenu, le temps qu'une enquête soit menée sur son cas.

Les femmes, toujours cibles du harcèlement des autorités

La répression des internautes et d'Internet est d'autant plus importante que ceux-ci sont reconnus sur la scène internationale pour leurs critiques de la politique du président Mahmoud Ahmadinejad.

Le 9 janvier 2009, le collectif de femmes iraniennes à l'origine de la campagne "Un million de signatures pour l'abolition des lois discriminatoires envers les femmes", lancée en 2005, s'est vu décerner le prix Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes, s'assurant un rôle important dans ce combat. La diffusion du message du collectif via Internet a garanti une forte visibilité sur la scène internationale. Mais, revers de la médaille, elle lui vaut également un harcèlement

sans égal de la part des autorités. Les blogueuses ayant participé à cette campagne ont été convoquées au tribunal révolutionnaire au moins trois fois en 2009. Quatre d'entre elles (**Parvin Ardalan, Jelveh Javaheri, Maryam Hosseinkhah et Nahid Keshavarz**) ont été condamnées à six mois de prison pour "publication d'informations contre le régime". Les autorités leur reprochent de collaborer aux journaux en ligne Zanestan ("La cité des femmes" - <http://herlandmag.net/>) et Tagir Bary Barbary ("Changement pour l'égalité" - <http://we-change.org/>).

Fin 2008, le Tagir Bary Barbary a connu son dix-huitième blocage en deux ans et <http://www.feministschool.com>, son huitième en un an. Le blog <http://www.zhila.net/>, est également inaccessible. Il appartient à **Jila Bani Yaghoub**, directrice du site [womeniran.com](http://www.womeniran.com) et avocate, qui défend régulièrement le droit des femmes en Iran. La blogueuse **Shahnaz Gholami**, membre de l'Association des femmes journalistes (ARZ), s'est particulièrement impliquée dans ce mouvement de lutte pour les droits des femmes. Elle est restée 69 jours en détention. Rédactrice du blog Azar Zan (<http://azarwomen.blogfa.com>), elle avait été arrêtée en raison de ses activités sur ce blog. Les autorités ont considéré que "des articles portaient atteinte à la sécurité nationale" et que "l'accusée a clairement reconnu avoir publié ces articles sur son weblog".

Autre signe de la dégradation de la liberté d'expression en Iran, le 21 décembre, le Cercle des défenseurs des droits de l'homme, créé en 2002 à Téhéran par l'avocate et Prix Nobel de la paix, **Shirin Ebadi**, a été fermé sur ordres des autorités. Il fournissait une aide juridique gratuite aux journalistes et défenseurs des droits de l'homme en Iran.

Plus d'informations :

<http://www.advarnews.us/> : site d'une organisation d'étudiants consacré à la situation des droits de l'homme en Iran (farsi).

<http://www.entekhab.org/> : site d'informations du parti conservateur (farsi).

<http://norooznews.ir/> : site d'informations du parti réformateur (farsi).

<http://www.farsnews.com/> : site de l'agence officielle d'information (anglais et farsi).

<http://we-change.org/> : Tagir Bary Barbary - ("Changement pour l'égalité" - farsi et anglais) : journal féministe auquel participe **Maryam Hosseinkhah**.

<http://irwomen.net/> : site de l'association des femmes iraniennes (farsi).

<http://www.feministschool.com/> : site féministe iranien (farsi).

<http://www.humanrights-ir.org> : site du cercle des défenseurs des droits de l'homme (farsi).

Ouzbékistan

Nom de domaine : .uz.

Population : 27 780 059.

Internautes : 2 400 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : donné non disponible.

Salaire mensuel moyen : environ 50 euros.

Nombre de fournisseurs d'accès privés : 447.

Nombre de blogueurs emprisonnés : 0.

Jusqu'en 2006, l'Ouzbékistan comptait plus d'utilisateurs d'Internet que de téléphones mobiles. C'est par ce moyen que l'opposition politique diffuse ses messages, ce que le président Islam Karimov veut empêcher.

Islam Karimov, qui a été réélu à la tête du pays le 23 décembre 2007, exerce un contrôle très strict sur la Toile. Les sites Web n'ont pas l'obligation de s'enregistrer auprès des autorités. Mais tout est centralisé et le gouvernement bloque l'accès à la plupart des sites indépendants qui critiquent sa politique. Le réseau d'Etat UzPak est le seul du pays et, depuis 2005, tous les fournisseurs locaux d'accès à Internet doivent s'y connecter. Cependant, quelques-unes des 447 entreprises habilitées à commercialiser un accès à Internet sont par intermittence reliées au réseau russe.

Pourtant, durant dix-sept années, le Président n'a cessé d'afficher son souhait de voir les citoyens s'exprimer librement. Le Réseau s'est donc développé et le nombre d'internautes ne cesse de croître. Mais la diversité d'opinion n'est pas de rigueur. Ainsi, en février 2009, la plateforme russophone de blogs Livejournal a été bloquée par les fournisseurs d'accès ouzbeks en raison de la publication de photos d'un homme d'affaires local. Mais LiveJournal est l'un des sites les plus populaires d'Ouzbékistan et les fournisseurs d'accès ont mis fin à cette censure une fois la nouvelle publiée sur le Web russe, qui compte, lui, 38 millions d'internautes.

L'opposition peu à peu éliminée

En 2005, le journaliste et neveu du Président, **Djamshid Karimov**, après publication sur le site de l'agence ouzbèke indépendante d'information Ferghana.ru d'une série d'articles consacrés à la corruption de l'administration locale ainsi qu'à la situation des paysans de la région de Jizzak, a fait l'objet de pressions. En octobre 2006, il a été

interné de force en hôpital psychiatrique bien que les médecins aient admis qu'il était "un homme équilibré, en bonne santé, intelligent et éduqué". La même année, le rédacteur en chef du site d'information indépendant Tribune-uz.info a décidé de suspendre ses activités sur Internet suite aux pressions auxquelles il était soumis.

Depuis 2005, la position du ministère des Affaires étrangères est pourtant claire : "L'Ouzbékistan n'a pas les capacités ni les connaissances techniques pour bloquer l'accès à Internet". Cependant, certains sites figurent sur la liste des "sources d'information qui fournissent une information destructrice" et menacent "la sécurité de l'information", dont le gouvernement reconnaît l'existence mais qu'il garde secrète. Il s'agit généralement de sites d'information indépendants et qui défendent les droits de l'homme. Le site registan.net, qui traite des questions politiques en Asie centrale, a été bloqué sans raison officielle, le 15 mars 2007. En juillet 2006, les sites d'information Neweurasia.net et Uzmtronom.org avaient également été rendus inaccessibles par le gouvernement.



Depuis le début de l'année 2008, le site uzngo.info, qui n'est pourtant pas considéré comme un site d'opposition par les autorités, est également bloqué. Selon Alexey Dobryin, son rédacteur en chef, il

s'agit d'une "provocation de la part des autorités". "Le blocage du site survient juste après la victoire d'Islam Karimov alors qu'il n'a cessé de clamer, durant dix-sept années, que le peuple aspirait à faire partie d'une société civile réelle. Il est très regrettable que l'Agence de communication et d'information d'Ouzbékistan, pour laquelle travaillent de nombreux talents et compétences, s'apparente au 'ministère de la Vérité' de George Orwell", a-t-il déclaré. Ce site constituait l'une des sources d'information les plus fiables concernant la société civile.

La loi sur la liberté des médias, adoptée en 2003, impose une série de restrictions à la diffusion d'informations sur Internet. L'article 4 prévoit que "la liberté d'informer peut être limitée au nom de la protection (...) des valeurs morales de la communauté, de la sécurité nationale et du potentiel spirituel, culturel et scientifique du pays". La formulation floue de ces principes laisse une large place à l'interprétation et à une censure extensive et abusive. C'est le cas d'autres articles qui

invoquent la “préservation des valeurs culturelles et historiques” ou “la stabilité sociale”. Le 15 janvier 2007, un amendement a été ajouté à cette loi, qui définit les sites Internet comme médias, donnant au gouvernement une assise plus importante encore sur cet espace.

Plus d'informations :

<http://uzbekistan.neweurasia.net> : site collaboratif consacré à l'Ouzbékistan. Le site Internet Neweurasia est une plateforme de blogs d'Asie centrale (anglais, russe, ouzbek, kazakh, tadjik, kirghiz).

<http://ferghana.ru> : agence de presse indépendante sur les pays d'Asie centrale (russe et

anglais).

<http://www.centrasia.ru> : site d'information sur l'Asie centrale (russe).

http://www.rsf.org/article.php3?id_article=24840 : “Islam Karimov partout, les élections nulle part !”, rapport de Reporters sans frontières sur la couverture médiatique de la campagne présidentielle de 2007.

<http://www.eurasianet.org> : site d'information Eurasianet.

<http://www.rferl.org/featuresarchive/country/uzbekistan.html> : service ouzbek de *Radio Free Europe / Radio Liberty*.

<http://eng.bir.uz/news> : agence nationale d'information (russe, ouzbek, anglais)

Les Ennemis d'Internet

Syrie

Nom de domaine : .sy.
Population : 19 747 586.
Internautes : 2 132 000.
Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : de 50 cts à 1 euro.
Salaire mensuel moyen : environ 140 euros dans le secteur public.
Nombre de fournisseurs d'accès privés : 4.
Nombre de fournisseurs d'accès publics : 2.
Nombre de blogueurs emprisonnés : 1.

Après la Chine et le Viêt-nam, la République arabe syrienne est l'un des pays plus répressifs au monde envers les internautes. Actuellement, cinq cyberdissidents sont derrière les barreaux pour avoir consulté Internet.

A l'origine, le gouvernement a laissé le marché se développer. Il a fait jouer la concurrence entre les fournisseurs d'accès, permettant aux Syriens d'accéder à Internet plus facilement. Depuis 2005, six opérateurs se partagent le marché : STE (ministère des Télécommunications) et la Syrian Computer Society (SCS) appartiennent à l'Etat, Aya, Cec-Sy, ZAD et SyriaTech sont quatre fournisseurs privés. Il n'est donc plus nécessaire aujourd'hui de justifier d'une certaine activité professionnelle pour se procurer une connexion Internet. Il suffit de présenter une carte d'identité ou un passeport.

La fréquentation de la Toile a régulièrement augmenté en Syrie, même si seulement 10% de la population se sert d'Internet. Les prix des connexions ont diminué et les cafés Internet ont fleuri dans les quartiers populaires, souvent connectés à des lignes à haut débit. Depuis 2004, les internautes sont quarante fois plus nombreux, ce qui incite les autorités à renforcer le contrôle des informations diffusées en ligne. La surveillance et la censure sont choses communes sur la Toile syrienne. La Syrian Computer Society, premier fournisseur d'accès à Internet du pays, peut intercepter les e-mails et donc surveiller les dissidents.

Pourtant, selon la constitution de la République syrienne adoptée en 1973, "tout citoyen a le droit d'exprimer librement et ouvertement ses opinions, de manière orale, écrite ou par tout autre moyen d'expression [...]. L'État garantit la liberté de la presse [...] i" (art 38).

Le "café" syrien

Les arrestations liées aux activités en ligne sont de plus en plus fréquentes. Cette pratique est même entrée dans le langage commun. Avant d'arrêter un internaute, les policiers lui proposent souvent de "boire un café", c'est-à-dire de procéder à un interrogatoire sur ses activités en ligne.

Ainsi, depuis 2000, au moins cinq cyberdissidents ont été condamnés à des peines de prison allant de six mois à quatre ans. Certains, comme **Mohammad Badi Dak Al Bab** ou **Homam Hassan Haddad**, sont harcelés par les autorités pour avoir contribué à des publications en ligne "portant atteinte au prestige de l'Etat", en vertu de l'article 287 du code pénal syrien. Ainsi, le premier est resté à la prison d'Adra (environ 20 kilomètres au nord-est de Damas) durant six mois, du 2 mars au 17 septembre 2008. Le second, étudiant en sociologie à l'université de Damas, a été arrêté le 27 janvier 2009 par les services de renseignements.

Il n'a plus donné de nouvelles depuis. Déjà arrêté le 4 mai 2008 en raison de ses activités sur Internet, il était resté trois mois en détention.

Les autorités lui reprochaient sa contribution à plusieurs numéros du magazine *Boursates wa Aswak* (Bourses et marchés), ainsi qu'à plusieurs publications sur Internet.

D'autres, comme **Kareem Arabji**, diplômé en comptabilité de l'Université de Damas, ou **Habib Saleh**, collaborateur du site Internet censuré Elaph.com (<http://www.elaph.com>), sont détenus depuis plus d'un an, sans avoir fait l'objet du moindre procès.

L'écrivain et poète **Firas Saad** a été condamné à quatre ans de prison le 9 avril 2008 pour avoir publié de "fausses informations" sur Internet. Actuellement détenu à la prison de Saydnaya, au nord de la capitale, il est accusé d'avoir porté atteinte "à l'intégrité de l'Etat" et d'avoir affaibli "le sentiment national". Firas Saad a été interpellé en novembre 2006 en raison des articles qu'il publiait sur des sites Internet syriens, souvent interdits dans le pays. Il y critiquait le "défaitisme" du régime syrien dans la guerre au Liban de juillet 2006 et avait qualifié les officiers du gouvernement de personnes "corrompues au possible et qui répriment plutôt que de défendre le Liban".



La sécurité avant le service

Le 25 juillet 2007, le ministre des Télécommunications, Amr Salem, a décrété que les propriétaires de sites Internet devaient conserver les données personnelles des auteurs d'articles et de commentaires. Dans une circulaire qu'il a édictée le mois suivant, il a demandé aux propriétaires de sites Internet de rendre publics les noms des auteurs qui contribuent à leur site, ainsi que ceux des commentateurs, sous peine de fermer le site en question. Il y déclare également que "nul besoin de preuve pour savoir que certains articles et commentaires sont mensongers et que certaines expressions vont à l'encontre de la liberté de parole. Ceux qui les rendent publics se rendent coupables de diffamation ou violent la morale publique".

Ces dispositions ont permis aux autorités d'arrêter le blogueur **Tariq Biassi** (<http://alzohaly.ektob.com/>), le 7 juillet 2007, pour avoir posté un article critiquant les services de sécurité syriens sur un forum Internet. Le 11 mai 2008, il a été condamné à trois ans de prison, reconnu coupable de "publication de fausses informations" et d'"affaiblissement du sentiment national", en vertu des articles 285 et 286 du code pénal syrien.

Le gouvernement tient aussi à limiter les échanges entre les internautes. Depuis, plus de 160 sites critiques envers le gouvernement ont été bloqués par les autorités. Afin de sécuriser le Réseau, les autorités utilisent un filtre appelé "Thundercache", destiné à contrôler le contenu disponible sur la Toile, à éliminer les virus et à interdire le téléchargement de fichiers vidéo. C'est pour cette raison que le site Internet Skype est censuré. Le réseau social Facebook est banni du Web syrien, au même titre que YouTube et Amazon, officiellement par peur que des agents secrets israéliens ne s'y infiltrent. Il est également difficile de créer un blog en Syrie. L'une des plus grandes plateformes de blogs, Blogspot, qui ap-

partient à Google, est inaccessible et la plateforme arabophone de blogs, Maktoob, n'est pas entièrement consultable, certaines pages étant bloquées en raison de leur contenu. En effet, les sujets politiques et religieux sont soumis à la censure et la question kurde est très sensible. Sur les 162 sites censurés, près d'un tiers est consacré à cette communauté.

Cependant les filtres mis en place par les autorités pour bloquer les sites Internet jugés les plus "sensibles" sont aisément contournés. Les internautes utilisent notamment le "serveur libanais", c'est-à-dire une connexion via un appel téléphonique longue distance à un FAI libanais non soumis aux restrictions syriennes et sans surcoût. Mais il existe d'autres possibilités. Par exemple, le site du défenseur des droits de l'homme Mohammad Al-Abdallah, Raye7 w mish RaJ3 (<http://raye7wmishraj3.wordpress.com> - "Je pars et ne reviendrai pas"), inaccessible depuis le 13 janvier 2009, est maintenant lisible sur un "site miroir" qui reproduit son contenu à l'adresse suivante : <http://rwmr.wordpress.com>.

Plus d'informations :

<http://www.All4syria.com> (arabe) : site d'informations sur la Syrie, censuré dans le pays.

<http://www.arabnews.com> (anglais) : site d'informations sur les pays arabes.

<http://opennet.net/research/profiles/syria> (anglais) : tests de l'Open Net Initiative sur le réseau syrien.

<http://www.ya-ashrafe-nnas.blogspot.com> (anglais) : "Decentering Damascus", blog de Razan, qui défend la liberté d'expression sur Internet et l'un des initiateurs de la campagne en faveur de la libération de Tariq Biasi.

<http://www.abufares.net/> (anglais) : architecte de Tartous. Blogue depuis avril 2006.

http://tharwacomunity.typepad.com/whereto_syria/2007/05/post_10.html (arabe) : article sur le filtrage en Syrie.

Tunisie

Nom de domaine : .tn.
Population : 10 383 577.
Internautes : 2 800 000.
Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : entre 50 cts et 1 euro.
Salaire mensuel moyen : 310 euros.
Nombre de fournisseurs d'accès privés : 5.
Nombre de fournisseurs d'accès publics : 7.
Nombre de blogueurs emprisonnés : 0.

En 2008, Internet a été la cible de nombreuses attaques, empêchant toute critique envers le régime empêchant la diffusion à grande échelle de toute critique. Ironie du sort, c'est le secteur des télécommunications qui est l'un des moteurs de l'économie tunisienne.

S'il existe aujourd'hui dans le pays près d'une douzaine de fournisseurs d'accès à Internet, l'opérateur Planet.tn, propriété de l'une des filles du président Ben Ali, continue de détenir la plus grosse part de marché. La politique du président Zine el-Abidine Ben Ali est toujours très stricte en matière de filtrage du Net et l'autocensure semble être la règle parmi les blogueurs de la Toile tunisienne. Instance publique de régulation, l'Agence tunisienne d'Internet (ATI), loue la bande passante aux fournisseurs d'accès du pays.

Un arsenal de consignes s'ajoute au filtrage systématique des sites d'opposition. Les cybercafés sont surveillés. Selon la loi tunisienne, leurs gérants sont responsables des activités de leurs clients et il est souvent nécessaire de présenter une pièce d'identité pour se connecter dans un café. Il n'est pas rare non plus que leurs propriétaires demandent de ne pas naviguer sur certains sites jugés "subversifs". Une consigne le rappelle d'ailleurs clairement sur les murs de certains cybercafés.

Le filtrage des sites Internet est une pratique répandue face à la popularité du cyberspace auprès des Tunisiens. Les 281 "Publinets" - accès publics à Internet - sont les lieux privilégiés des 18-25 ans. Les sites les plus connus en matière de défense de droits de l'homme, ainsi que les principaux proxies comme Anonymizer (<http://www.anonymizer.com/>) et Guardster (<http://www.guardster.com/>), sont inaccessibles.

Le filtrage est une pratique courante, à laquelle sont régulièrement confrontés les blogueurs

tunisiens, qui ont d'ailleurs organisé la "journée contre la censure des blogs", le 4 novembre 2008. Car le pays de Zine el-Abidine Ben Ali est l'un des plus liberticides en ce qui concerne Internet. Les sites communautaires de partage et d'échange de données en ligne tels que Dailymotion, YouTube ou Facebook sont régulièrement bloqués en raison de la publication de contenus critiquant la politique du Président. Les e-mails de certains défenseurs des droits de l'homme sont également filtrés.

Un succès qui a son revers

La Tunisie est l'un des pays les plus connectés en Afrique du Nord. Le succès de la Toile facilite l'accès à l'information. Mais certains sites sont la cible d'attaques informatiques.

Le 10 avril 2008, des vidéos publiées sur le Web ont permis de mesurer la gravité de la situation dans le bassin minier de Gafsa (sud du pays) suite à la répression exercée par les autorités lors d'une manifestation dans les villes de Redeyef et Aïn Moulares. Ces vidéos constituaient les rares sources d'information sur cet événement. Le 11 juin 2008, les blogs samsoum-us (<http://samsoum-us.blogspot.com/2008/06/2eme-mort-virtuelle-je-mhabitu.html>), romdhane (<http://romdhane.maktoobblog.com>) et RoufRouf (<http://roufrouf.blogspot.com>) ont été rendus inaccessibles suite à leur traitement de ces manifestations. Des affrontements entre l'armée et des ouvriers qui dénonçaient le chômage et le coût de la vie avaient entraîné la mort par balles d'un manifestant.

En deux ans, le site d'information Tunisnews (<http://www.tunisnews.net>) a fait deux fois l'objet d'attaques informatiques et sa liste de diffusion des articles a été détruite en 2003 et 2006. Si la rédaction ignore qui est à l'origine de ces attaques, elle observe que celles-ci coïncident avec la publication d'articles critiquant le régime de Zine el Abidine Ben Ali.

En 2008, plus d'une dizaine de sites contestataires ont été "hackés" et bloqués. En octobre 2008, le blog du journaliste tunisien **Zied El-Heni** <http://journaliste-tunisien.blogspot.com> a été bloqué suite à la publication du classement mondial de la liberté de la presse 2008 de Reporters sans frontières (<http://journaliste-tunisien.blogspot.com/2008/10/rsf-classement-mondial-de-la-libert-de.html>), dans lequel la Tunisie figure au 143e rang sur 173. Il est cependant disponible à l'adresse suivante : <http://journaliste-tunisien-2.blogspot.com/>.



Le 16 juin 2008, le site d'information Nawaat.org a connu sa plus grave attaque informatique depuis sa création. Ses bases de données ont été effacées et sa page d'accueil modifiée. Les blogs des défenseurs des droits de l'homme Sami Ben Gharbia (<http://www.kitab.nl/>) et Astrubal (<http://astrubal.nawaat.org/>) ont également été touchés. Leurs blogs sont restés inaccessibles car leurs bases de données ont été partiellement détruites. Les sites ont été partiellement restaurés depuis.

Le site Internet du magazine *Kalima* (<http://www.kalimatunisie.com/>) est inaccessible depuis le 8 octobre 2008. Le 7 octobre, la rédaction avait publié un reportage sur des incidents violents qui se sont déroulés devant le palais de justice de Tunis, au cours desquels les forces de l'ordre ont frappé des détenus sous les yeux des magistrats. D'après la rédactrice en chef, cette attaque pourrait être un moyen de censurer cette information.

E-mails sous surveillance et connexions particulières

Tous les mois, les données personnelles des abonnés à Internet sont transmises à l'ATI, qui gère toute la messagerie électronique en Tunisie. Sur le plan légal, le code de la Poste de 1998 autorise l'interception du courrier électronique portant "atteinte à l'ordre public et à la sécurité nationale".

Les connexions privées de certains journalistes et opposants sont coupées pour des "raisons techniques" ou alors, le débit est diminué afin d'augmenter le temps de téléchargement des pages Internet et de restreindre ainsi la consultation des sites. Ces procédés découragent petit

à petit la blogosphère, qui ose moins critiquer la politique du gouvernement. Certains blogueurs abandonnent même. Mais d'après des experts en sécurité informatique, les connexions Internet seraient individualisées. Ainsi, deux internautes critiques envers le régime n'auront pas la même connexion ni le loisir de consulter les mêmes sites Internet. De plus, cette connexion ne serait pas spécifique à un poste informatique donné, mais à un compte individuel. De ce fait, la connexion d'un individu resterait la même chez lui et au bureau.

Il n'est pas donc aisé pour un défenseur des droits de l'homme de consulter sa messagerie électronique. Les e-mails provenant d'organismes de défense des droits de l'homme tels que l'Association internationale de soutien aux prisonniers politiques (AISPP), le site d'information Tunisnews ou de Reporters sans frontières sont souvent illisibles. D'après plusieurs sources, ces mails sont présents sur la boîte aux lettres électronique du destinataire, il est possible de les ouvrir, mais les messages sont vides et, une fois ouverts, ils disparaissent de la boîte. "Ça ressemble à un filtrage mal caché", selon les avis de spécialistes de la question.

Plus d'informations :

<http://www.kalimatunisie.com> : site du journal en ligne *Kalima*, critique à l'égard du gouvernement. (français et arabe).

<http://tn-blogs.com/> : agrégateur de blogs tunisiens (français et arabe).

<http://tunisiawatch.rsfblog.org/> : "pour une Tunisie libre et démocratique", site censuré en Tunisie.

<https://www.sesawe.net/> (anglais) : pour en savoir plus sur les "connexions individualisées".

Turkménistan

Nom de domaine : .tm.

Population : 5 136 262.

Internaute : 70 000.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 6 euros officiellement mais 1,5 euro avec le taux de change parallèle.

Salaire mensuel moyen : environ 150 euros.

Nombre de fournisseurs d'accès privés : 0.

Nombre de fournisseurs d'accès publics : 1.

Nombre de blogueurs emprisonnés : 0.

Deux ans après l'arrivée au pouvoir de Gurbangouly Berdimoukhamedov, le 14 février 2007, le fantôme de l'ancien président Saparmurat Niyazov, le "Turkmenbashi" qui a fait du pays "la Corée du Nord de l'Europe", se dissipe. Mais Internet reste l'un des secteurs les plus contrôlés par le nouveau gouvernement.

Les Turkmènes s'informent généralement grâce à la télévision par satellite. Or, le gouvernement a décidé, en janvier 2008, de supprimer les antennes paraboliques et de fermer les entreprises qui les commercialisent. Internet représente donc une source d'information incontournable dans un pays aussi isolé. Le service turkmène de *Radio Free Europe* est l'une des rares sources d'information indépendantes. Mais ses journalistes sont régulièrement menacés par les autorités.

Des progrès ont été faits en matière d'accès au réseau. Quelques cybercafés ont ouvert dans la capitale, Ashgabat, mais également dans certaines provinces. Aujourd'hui, on en compte une quinzaine à travers le pays, comme le nouveau président l'avait promis à son arrivée au pouvoir. De plus, l'accès au Réseau n'est plus seulement réservé aux ministères, aux ambassades étrangères et aux organisations internationales présentes sur le territoire. Actuellement, quelques hommes d'affaires et même des particuliers y ont accès.

Une répression sous couvert d'obstacles techniques

Depuis le mois de juin 2008, les connexions privées sont autorisées par le seul fournisseur d'accès du pays, Turkmen Telekom, qui a prévu de connecter 2 000 personnes, principalement dans la capitale. Mais s'offrir une connexion

privée à Internet reste coûteux : environ 6 euros par mois dans un pays où le salaire moyen avoisine 150 euros. De plus, la connexion est lente et les internautes ont parfois besoin d'une heure pour consulter leurs e-mails.

Les cybercafés sont ouverts pendant les heures de travail et fermés les week-ends et jours fériés. Et quand un internaute entre dans l'établissement pour la première fois, il est tenu de présenter son passeport et d'inscrire des informations personnelles sur la liste des clients.

Un réseau "WiFi" a également vu le jour dans le pays en juin 2008, fourni par le plus grand fournisseur d'accès russe, MTS. Il est disponible à Ashgabat, Balkanabat et Turkmenbashi (ouest du pays). Internet est accessible à un peu plus de 1% de la population et Turkmen Telekom, contrôlé par l'Etat, mène une politique de filtrage très sévère.

Les sites de défense des droits de l'homme, comme ceux de nombreuses agences d'information, sont bloqués. Les internautes tentent d'accéder à ces sites en contournant la censure mais en redoutent les conséquences. En mai 2008, un cybercafé de la région de Dashoguz (nord du pays) a été fermé après qu'un utilisateur a tenté d'accéder à plusieurs sites interdits par le gouvernement.



Pourtant, ce dernier avait laissé espérer une libéralisation le 10 octobre 2007, alors que Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, visitait le Turkménistan. Il était même possible de déposer des commentaires sur le site officiel www.turkmenistan.gov.tm durant leur séjour.

Mais Turkmen Telekom opère au nom d'un département spécial qui est relié au Comité de sécurité nationale, une agence du gouvernement dépendant du ministère de l'Intérieur. C'est ce fournisseur d'accès qui bloque les sites et surveille les messageries. D'après Turkmen Telekom, aucun compte de messagerie n'a été créé depuis 2002 dans le pays.

Plus d'informations :

<http://www.rferl.org/featuresarchive/country/turkmenistan.html> : service turkmène de Radio Free Europe (anglais).

<http://www.eurasianet.org> : site d'informations sur l'Asie centrale (anglais et russe).

<http://turkmenistan.neweurasia.net/> : site collaboratif sur le Turkménistan. Neweurasia est un agrégateur de blogs de l'Asie centrale.

<http://http://www.newscentralasia.net/> : site d'informations sur le Turkménistan, basé aux Etats-Unis.

<http://www.untuk.org> : site des Nations unies consacré au Turkménistan, lancé le 8 février 2008.

<http://www.chrono-tm.org> : site créé par l'organisation de défense des droits de l'homme "Turkmen initiative for human rights".

Les Ennemis d'Internet

Viêt-nam

Nom de domaine : .vn.

Population : 86 116 559.

Internaute : 20 669 285.

Prix moyen d'une heure de connexion dans un cybercafé : environ 2 euros pour les touristes. En général moins cher pour les nationaux.

Salaire mensuel moyen : environ 54 euros par mois.

Nombre de fournisseurs d'accès privés : 8.

Nombre de fournisseurs d'accès publics : 2.

Nombre de blogueurs emprisonnés : 7.

A défaut de pouvoir contrôler le contenu des blogs et l'expression en ligne, le Viêt-nam se dote d'une réglementation très stricte pour réprimer les voix dissidentes.

Dès 2002, le Viêt-nam s'est doté d'une cyberpolice qui filtre les contenus "subversifs" sur la Toile et surveille les cybercafés. La population vietnamienne est jeune et l'utilisation d'Internet très répandue pour consulter des informations et jouer en ligne. Mais la prise en main du Réseau par les militants démocrates inquiète les autorités et le blocage régulier des contenus politiques dépend directement du ministère de l'Intérieur. "Le blog est une page d'information individuelle. Si le blogueur l'utilise pour généraliser des informations comme la presse, il enfreint la loi et sera soumis à des peines", a déclaré Dô Quy Doan, vice-ministre de l'Information et de la Communication en février 2009.

Le contrôle officiel de l'accès à Internet a été instauré le 6 juin 1996 par la Direction générale des Postes et Télécommunications. Jusqu'au 19 novembre 1997, Internet était réduit au courrier électronique et à des bases de données locales. L'Etat, actionnaire de tous les fournisseurs d'accès à Internet, suit à la lettre l'article 33 de la Constitution de 1992, selon lequel "dans les domaines de la culture et de l'information, l'Etat doit réprimer les activités qui portent préjudice aux intérêts nationaux, détruisent la personnalité, les valeurs morales et le style de vie des Vietnamiens".

Les entreprises étrangères priées de coopérer

Il existe près d'un million de blogs pour les 85 millions de Vietnamiens. Contrairement à la Chine, le Viêt-nam n'a pas créé de plateforme de

blogs facilement contrôlable. Plus de 80 % des internautes vietnamiens utilisent les services des entreprises américaines Google et Yahoo!, donc des sites hébergés à l'étranger, que les autorités peuvent bloquer mais dont elles ne peuvent pas ordonner la fermeture. Afin de garder le contrôle, le gouvernement renforce les lois déjà existantes qui interdisent toute forme d'opposition en ligne. Ainsi, dans un décret relatif à la gestion d'Internet et des communications électroniques, entré en vigueur en septembre 2008, il est signifié que "l'opposition à la République socialiste du Viêt-nam est interdite" (art.6).

Le ministère de l'Information et de la Communication a d'ailleurs prévu de soumettre une proposition de coopération pour réguler le contenu des blogs qui dépendent des plateformes des entreprises étrangères, impliquant notamment qu'elles se plient à certaines règles de divulgation des données de leurs clients.

En effet, une circulaire gouvernementale, intitulée "Circulaire n°7" et entrée en vigueur le 20 janvier 2009, est destinée à contrôler les blogs et leurs contenus. Il est dorénavant illégal pour un blogueur de publier des articles sous une autre identité que la sienne. Les blogs ne peuvent fournir que des informations strictement personnelles (art.1) et il est interdit

de "diffuser des articles de presse, des œuvres littéraires ou d'autres publications interdites par la loi sur la presse" (art 2). De plus, tous les six mois, ou sur requête des autorités, les hébergeurs doivent faire un rapport sur les activités de leurs clients contenant le nombre de blogs qu'ils gèrent et leurs statistiques ainsi que les données des blogs qui ont violé les règlements établis par l'hébergeur (art. 6).

Pour le vice-ministre de l'Information et de la communication, Dô Quy Doan, "les blogueurs sont encadrés pour éviter d'entrer dans l'illégalité ou de diffuser des informations mensongères : critiquer la Patrie, l'œuvre d'édification du pays, dénigrer et porter atteinte à l'honneur et la dignité humaine d'une personne, d'une organisation, diviser le grand bloc de la nation...".

Sept cyberdissidents derrière les barreaux

Les autorités vietnamiennes instaurent une surveillance très poussée des personnes qui critiquent le régime, la plus commune étant la mise sur écoute des communications téléphoniques. Mais elles ont également recours au filtrage d'e-mails et de comptes Internet.



Le 19 avril 2008, quelques jours avant le passage de la flamme olympique à Hô Chi Minh-ville, le journaliste et blogueur **Nguyen Van Dai**, plus connu sous le nom de **Dieu Cay** (http://blog.360.yahoo.com/blog-Fqy69mcye-quwJv.MxrhJO_sXCZbkCw--?cq=1), a été arrêté dans la ville de Dalat (Sud). Les autorités l'ont inculpé de "fraude fiscale" cinq jours plus tard et condamné à deux ans et demi de prison le 4 décembre. D'après le témoignage de son fils, Dieu Cay était étroitement surveillé depuis sa participation, début 2008, à des manifestations à Hô Chi Minh-ville pour protester contre la politique chinoise dans les archipels des Paracels et Spratley. Sa famille est harcelée par la police et ses biens ont été saisis. Certains de ses collaborateurs sont aussi régulièrement victimes de menaces et d'arrestations. L'un d'eux, qui a voulu rester anonyme, a notamment perdu son emploi à la demande du gouvernement et craint d'être arrêté pour "divulgaration d'informations à l'étranger dans le but de renverser le gouvernement" pour avoir répondu à des interviews pour des médias étrangers.

Depuis le mois d'août 2006, huit personnes ont été arrêtées et condamnées en raison de leurs publications sur Internet, offrant au Viêt-nam la deuxième place sur le podium de la répression en ligne, derrière la Chine. L'une d'entre elle, **Huyhn Nguyen Dao**, a été libérée le 15 février 2009 après avoir effectué une peine de deux ans et demi pour "propagande contre le régime". Selon lui, la contestation des règles imposées par le régime communiste d'Hanoi passe en priorité par Internet. A sa sortie, il a fait part à Reporters sans frontières de son inquiétude concernant notamment les cyberdissidents du "bloc 8406", qui ont commencé une grève de la

faim le 19 février 2009 afin de protester contre leurs conditions de détention.

Créé en avril 2006, le "Bloc 8406" est un mouvement démocratique qui a lancé une pétition en ligne en 2006 afin que le gouvernement engage des réformes. En octobre, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a jugé que ce groupe était "illégal" et les services de sécurité n'ont cessé de poursuivre ses principaux animateurs. En mai 2007, six de ses membres avaient été arrêtés pour "propagande hostile au gouvernement" en raison des propos qu'ils tenaient sur la Toile. **Huyhn Nguyen Dao**, **Le Nguyen Sang** et **Nguyen Bac Truyen** ont été condamnés à des peines de trois, quatre et deux ans et demi de prison. Les avocats **Nguyen Van Dai** et **Le Thi Cong Nhan**, à quatre et trois ans. **Tran Quoc Hien**, 42 ans, porte-parole de l'Union des ouvriers et des paysans (UWFO), a été condamné à cinq ans de prison à l'issue d'un procès de quatre heures. C'était la plus grande vague de répression que le pays ait connu depuis 2002.

Plus d'informations :

<http://clbnbtd.com/> : site d'informations du "club des journalistes libres" fondé notamment par le cyberdissident Dieu Cay (en vietnamien).

<http://english.vietnamnet.vn> : quotidien officiel (anglais).

<http://www.bkav.com.vn> : site Internet du Centre Bach Khoa, à l'origine du logiciel antivirus le plus utilisé dans le pays (vietnamien).

<http://www.rfa.org/english/vietnamese> : *Radio Free Asia*, section vietnamienne.

<http://www.intellasia.com> : site d'informations sur l'économie vietnamienne (anglais).

Australie

Depuis 2006, un projet de loi est en discussion, qui imposerait à tous les fournisseurs d'accès de filtrer la connexion Internet dans chaque foyer afin d'écartier tout contenu "inapproprié", au nom de la lutte contre la pédo-pornographie et la diffamation, et pour la défense du droit d'auteur. Le ministre de la Communication, Stephen Conroy, a confirmé en janvier 2008 que cette loi était toujours d'actualité et les fournisseurs d'accès à Internet sont tenus d'effectuer des tests avant fin juin 2009. Cependant, plusieurs points restent obscurs quant à la possible application de la loi. La loi ne dit pas qui décide des sites "inappropriés". Ce ne sont pas les internautes qui signaleront les contenus à bannir. Cette liste restera secrète. La loi n'indique pas non plus comment sont constituées les listes des sites à bloquer, qui restent secrètes, ou dans quelles conditions un site peut être ôté ou ajouté à cette liste.



Or, ce projet intervient dans un contexte où la législation sur le terrorisme permet d'ores et déjà de graves atteintes à la confidentialité des correspondances privées. Depuis 2001, la loi permet à l'ACMA d'intercepter tout courrier e-mail suspect et de mener des enquêtes indépendantes y compris en l'absence d'autorisation judiciaire préalable.

L'Australie est l'une des démocraties opérant une politique de filtrage des plus strictes envers Internet. En 1999, un amendement a été ajouté au Broadcasting Services Act, créant l'Autorité australienne des Communications et des Médias (ACMA), chargée de réguler le contenu d'Internet. Cette agence indépendante a le pouvoir de fermer des sites Internet faisant l'objet de plaintes de la part des citoyens. Si elle ne peut pas purger Internet de tout contenu "sensible", elle peut tout de même initier une enquête sur le contenu de sites Internet, sans autorisation judiciaire. Actuellement, 1 300 sites sont bloqués par cette autorité, et 10 000 autres sont visés.

Bahreïn

Le Bahreïn possède l'un des taux de pénétration d'Internet les plus élevés de la région, aux côtés du Qatar et des Emirats arabes unis. Cependant, la lutte que le gouvernement a engagée contre le sectarisme limite l'accès à certains sites Internet. Le 14 janvier 2009, le ministère de l'Information, auprès duquel les sites Internet doivent s'enregistrer depuis 2005, a ordonné aux fournisseurs d'accès du pays de bloquer certains contenus politiques et commerciaux, précisant qu'il était le seul à pouvoir revenir sur une telle décision.

Depuis cette date, des sites permettant de contourner la censure en ligne sont également inaccessibles. De ce fait, les internautes ne peuvent pas consulter certains groupes du réseau social Facebook, jugés critiques envers la politique menée par le gouvernement, tout comme 66 autres sites Internet traitant de sujets relatifs aux droits de l'homme ou à la politique. Selon le ministère de l'Information, certains blocages résultent toutefois d'"erreurs techniques".

Afin de lutter contre la censure, les blogueurs bahreïnais se sont dotés d'un code de déontolo-

gie, finalisé le 14 août 2008. Ce code de bonne conduite doit aider à limiter la prolifération des incitations à la haine sur le Net. Dans ce code, ils déclarent : "Nous rejetons tous les écrits ou allusions comprenant un message sectaire, une incitation à la haine, un abus de la liberté de culte, de doctrine ou croyance".



Alors qu'un nouveau projet de loi est en cours de discussion, qui permettrait aux autorités de fermer des sites sans passer par le tribunal, le gouvernement a décidé de renforcer la politique de rétention des données au nom de la sécurité nationale. Le 25 février 2009, l'autorité de réglementation des télé-

communications du Bahreïn (TRA) a lancé une charte publique de régulation d'Internet. Destinée aux opérateurs autorisés à fournir une connexion Internet, elle doit définir les moyens techniques nécessaires pour "garantir la sécurité nationale". Selon cette charte, et en vertu de l'article 78 de la loi sur les télécommunications, les opérateurs doivent assurer un accès "légal et sécurisé" à Internet. Ils ont également le devoir d'autoriser "les organes de sécurité à accéder au réseau pour des raisons de sécurité nationale". Ils ont jusqu'au 26 mars pour soumettre leurs remarques aux autorités.

Bélarus`

Le 2 juin 2008, le gouvernement a évoqué un possible recours à l'expertise chinoise pour bloquer les sites étrangers susceptibles d'avoir une "mauvaise influence" sur la Toile bélarusse. Aucune preuve de mise en place d'un système de filtrage d'Internet n'a été identifiée jusqu'à présent, mais les autorités pratiquent toutefois une censure sur certains sites Internet d'opposition et d'information. Le site Internet de *Radio Free Europe / Radio liberty* a subi l'une des attaques informatiques les plus importantes depuis sa création, entre le 26 avril et le 5 mai 2008. Reposant sur le principe du "journalisme citoyen", il permet aux internautes de publier leurs photos, leurs vidéos et leurs articles.

Selon Alexander Lukashuk, rédacteur en chef du service bélarussien du site, cette attaque résulte de la couverture en direct d'une manifestation organisée à l'occasion du 22e anniversaire de la catastrophe de Tchernobyl à Minsk, considérée comme l'une des manifestations les plus impor-

tantes de l'année. Les sites Internet de défense des droits de l'homme Charte 97 et Bieloruskii partisan ont également été victimes d'attaques similaires, dont ils ignorent toutefois l'origine.

Depuis le 10 février 2007, un décret adopté en Conseil des ministres rend la surveillance d'Internet légale en contraignant les propriétaires de cybercafés et de clubs informatiques à dénoncer à la police les internautes qui visitent des sites "sensibles". Ce texte les oblige également à enregistrer l'historique de navigation des douze derniers mois sur leurs ordinateurs et à tenir ces informations à disposition des forces de l'ordre et du KGB.

De plus, le président de la République, Alexandre Loukachenko, a signé une nouvelle loi sur la presse au début du mois d'août, qui oblige les médias à se soumettre à une nouvelle procédure d'enregistrement. Elle prévoit notamment un contrôle plus strict de l'Etat sur les publications en ligne et simplifie la fermeture d'un média par les autorités.



Corée du Sud

Contrairement à la Corée du Nord, la Corée du Sud connaît un fort développement d'Internet. 76 % des Coréens utilisent le réseau. Face à ce succès, le gouvernement recourt à des moyens disproportionnés de régulation. Le 7 janvier 2009, un blogueur surnommé Minerva a été arrêté pour avoir affecté "les échanges économiques au sein des marchés" ainsi que "la crédibilité de la nation", en raison des articles qu'il avait publiés sur le forum de discussion de Daum, l'un des plus importants portails du pays. L'une de ses analyses prédisait notamment l'effondrement de l'entreprise financière Lehman Brothers et la chute du won. Accusé de "diffusion de fausses informations", celui qui est surnommé "président de l'économie sur Internet" risque jusqu'à cinq ans de prison et une amende de 50 millions de Won (27 000 euros).

La "diffusion de fausses informations" est un phénomène qui inquiète les autorités. En 2007,

deux célébrités sud-coréennes avaient mis fin à leurs jours, suite à la circulation de rumeurs à leur sujet sur Internet. Cette année-là, la police aurait recensé 10 000 cas de diffamation en ligne, contre 3 600 en 2004. Kyong-won Na, députée du Grand parti national (GNP) avait alors proposé d'imposer aux blogs et aux sites Internet proposant des forums de discussion qui accueilleraient plus de 300 000 visiteurs par jour d'identifier clairement les personnes qui postaient des messages en demandant leur nom et leur numéro de sécurité sociale.

Ce projet, toujours à l'étude, considère également la possibilité de limiter la capacité d'enregistrement des internautes sur ces portails à 100 000 visiteurs. Depuis le mois d'octobre 2008, près de mille policiers auraient la charge d'inspecter le contenu des chats et des forums en ligne. Les plus grands portails d'accès au web, notamment Daum et Naver, ont décidé de se regrouper pour résister aux tentatives du gouvernement de limiter les critiques.



Emirats arabes unis

Les Emirats arabes unis figurent parmi les pays les mieux connectés de la région avec le Bahreïn et le Qatar. Le gouvernement bloque généralement les contenus qui "portent atteinte à l'islam". La pornographie, les jeux, et l'homosexualité sont des sujets tabous sur Internet, mais il n'est pas rare de trouver des sites inaccessibles pour des raisons politiques. La critique du gouvernement est également un sujet très sensible. Le 20 janvier 2008, la cour d'appel de Ras Al Khaimah a annulé toutes les charges retenues à l'encontre du propriétaire du site www.majan.net, Muhammad Rashed Shehhi, poursuivi pour "diffamation" pour un commentaire jugé "injurieux" publié sur son site par un internaute. Muhammad Rashed Shehhi avait été condamné, le 8 août 2007, à un an de prison et 15 000 euros d'amende. Lors de son procès en appel en octobre, le parquet avait requis contre lui une peine de cinq mois de prison.

L'autorité de régulation des télécommunications (TRA) a demandé à la société nationale des télécommunications, Etisalat, de bloquer l'accès à tous les sites Internet dont le nom de domaine est israélien (.il).

Mais tous les sites pro-israéliens ne sont pas censurés. Par exemple, le site du quotidien *The Jerusalem Post* (www.jpost.com) est accessible.

Des sites de socialisation en ligne sont également visés par la censure, tels que Hi5, Facebook, Friendster, et tous les sites permettant de faire des rencontres comme Yahoo! Personals et Match.com.

Si certains sites sont inaccessibles, c'est également en raison de la censure saoudienne car l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis possèdent des canaux d'informations en commun.

Ainsi, depuis la fin de l'année 2008, l'Autorité saoudienne des communications a ordonné le blocage de certains sites Internet en raison de leurs contenus traitant d'affaires religieuses ou de mœurs. Conséquence : le site consacré à l'hébergement et au design de blogs Onix.com est inaccessible depuis le mois de décembre. Le blog d'Eve, une Saoudienne qui traite des droits des femmes et d'affaires religieuses dans le pays, connaît le même sort.



Erythrée

L'Erythrée est l'un des derniers pays à s'être connectés au réseau Internet, en 2000. Depuis, 42 cybercafés opèrent sur le territoire, essentiellement dans la capitale, Asmara, et dans le port de Massawa.

L'entreprise EriTel, à qui appartient l'infrastructure du réseau, travaille en coopération directe avec les ministères de l'Information et du Développement national. Le pays compte quatre fournisseurs d'accès, qui ont obtenu une licence du ministère de l'Information et doivent tous utiliser les infrastructures d'EriTel, qui leur loue sa bande passante. Dès lors, la surveillance du Réseau est aisée, d'autant que plusieurs services en ligne, dont Skype, sont inaccessibles en Erythrée. Les deux sites officiels, Shabait.com et Shaebia.com, appartenant respectivement au ministère de l'Information et au parti unique, le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ), relaient la propagande ultranationaliste du régime.



Le gouvernement érythréen est connu pour bloquer ou tenter de bloquer de nombreux sites Internet hébergés à l'étranger, ce que constate l'importante communauté expatriée. Les webmasters, responsables techniques des sites Internet, sont parfois harcelés par les autorités.

L'Erythrée est l'un des pays les plus fermés en matière d'informations. Les médias indépendants sont exclus du paysage. Le taux de pénétration d'Internet est très faible. Moins de 2% de la population a accès à la Toile. Cependant, malgré les difficultés de connexion, les Erythréens ont la possibilité de recevoir des informations sur Internet. Les forces de sécurité sont toutefois présentes autour des cybercafés, comme partout en ville, et assurent une surveillance accrue de leur fréquentation et de l'activité des internautes. Le 26 décembre 2008, trois d'entre eux ont été arrêtés à Asmara.

Malaisie

Lors de son discours annuel au Parlement, le 17 février, le roi Tuanku Mizan Zainal Abidin a fait part de son inquiétude concernant les blogs, qu'il a qualifiés de "sources de confusion pour les citoyens". Il a également demandé aux blogueurs d'adopter une attitude "éthique" et "plus responsable" sur Internet.

Le pays a renforcé la répression en appliquant la loi sur la sécurité intérieure (Internal security Act, ISA), qui prévoit notamment de maintenir un prévenu en détention pendant deux ans sans jugement (art. 8). Cette sanction est renouvelable indéfiniment. Le célèbre blogueur Raja Petra Kamarudin, surnommé "RPK", est à ce titre victime d'un véritable harcèlement judiciaire en raison de la publication de ses articles sur son site Internet Malaysia Today (<http://mt.m2day.org/2008/>). Il est actuellement



menacé par l'application de l'article 8 de l'ISA, sur ordre personnel du ministre de l'Intérieur, Syed Hamid Albar, qui le considère comme "une menace à la sécurité nationale". "RPK" a déjà été incarcéré en 2008. Cette pression est l'un des moyens d'intimider les voix critiques qui s'opposent au gouvernement.

Le pays possède une longue tradition de contrôle des médias. Le Réseau n'est pas censuré mais les blogueurs sont surveillés. Près de 63 % de la population est connectée à Internet et un usage "inapproprié" d'Internet peut être un motif d'arrestation. C'est le cas de l'avocat P.Uthayakumar, détenu depuis le 13 décembre 2007 au centre de Kamunting pour avoir publié sur Internet une lettre adressée au gouvernement britannique dénonçant les mauvais traitements réservés à la minorité hindoue dans les prisons malaisiennes.

Sri Lanka

Devant l'escalade de violence qui touche le pays depuis la fin de l'année 2008, l'information disponible sur Internet est de plus en plus la cible de restrictions. Le site de l'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch est régulièrement inaccessible, ce qui laisse craindre une généralisation de la censure sur Internet, qui touchait jusqu'ici principalement les sites jugés favorables aux Tigres tamouls. Dans un rapport publié le 11 décembre 2008, le site du ministère de la Défense, *defence.lk*, a d'ailleurs qualifié les reportages du service en cingalais de la station britannique *BBC World Service* de "mensonges diaboliques". Les journalistes de la *BBC* sont accusés d'être les complices de la propagande des terroristes Tigres tamouls lorsqu'ils évoquent le sort des civils dans les zones de combat.



Le site d'information *Lankadissent* a préféré cesser ses opérations le 10 janvier 2009, de peur d'être la cible de représailles. Connu pour son ton critique, *Lankadissent* employait des journalistes qui avaient perdu leur travail après la fermeture du journal *Mawbima*, sous la pression des autorités.

L'expérience du site Internet *TamilNet* a largement servi de moyen de dissuasion. En 2005, *Dharmeratnam Sivaram "Taraki"*, le directeur du journal en ligne *TamilNet.com*, a été assassiné en raison de sa couverture de la situation politique et militaire jugée hostile par le gouvernement. Les assassins n'ont pas été retrouvés et le site est bloqué à l'intérieur du pays. En 2007, le rédacteur en chef du site Internet *E-thalay.org* (<http://www.ethalaya.org>), *Kumudu Champika Jayawardana*, a été victime d'une embuscade. Il est devenu une cible pour certaines milices pro-gouvernementales en raison de ses publications.

Thaïlande

La fin du règne du roi Bumibol Adulyadej approchant, la monarchie devient un sujet de plus en plus sensible. Début janvier 2009, la ministre de l'Information et de la Communication a également annoncé que le gouvernement allait investir 500 millions de bahts (1,1 million d'euros) afin de mettre en place un filtre national consacré au blocage des sites Internet hébergés à l'extérieur des frontières du royaume, qui porteraient atteinte à la monarchie. Car, depuis décembre 2008, le ministère de l'Information et de la communication a décidé de lutter plus fortement contre le crime de lèse-majesté sur Internet. Plus de 4 000 sites Internet ont été bloqués depuis le début de l'année 2009. Pourtant, de source officielle, seules 4 800 pages Internet auraient été bloquées depuis le mois de mars 2008 pour ce motif.

Selon le Cyber Crime Act, adopté en 2007, la police est autorisée à saisir le matériel informatique des personnes suspectées de diffuser des messages à contenu insultant ou pornographique. Le crime de lèse-majesté ne figurait pas dans cette loi. Or, début 2009, un amendement prévoyant des peines de prison pour toute personne suspectée de crime de lèse-majesté a été déposé afin d'augmenter les peines en cas de "diffamation", "insulte" ou "menace envers la monarchie".

Près d'une dizaine de personnes sont actuellement accusées de ce crime en raison de leurs

écrits sur Internet. L'internaute Suwicha Thakor été arrêté le 14 janvier 2009 par le Département d'enquêtes spéciales (Department of Special Investigation, DSI), alors qu'il se trouvait chez des amis en province. L'adresse IP de son ordinateur indiquait que son domicile correspondait à l'endroit depuis lequel des commentaires relatifs au roi et à son entourage avaient été postés. Il est détenu la prison de Klong Prem bien qu'il ait nié les charges pour "crime de lèse-majesté" qui pèsent contre lui. Deux demandes de mise en liberté provisoire ont été rejetées.

A la fin du mois d'août 2007, le blogueur Praya Pichai est resté deux semaines en détention, poursuivi au titre de l'article 14 sur la "diffamation" et "l'atteinte à la sécurité nationale" pour avoir tenu des propos jugés "critiques envers la monarchie" dans un article publié sur son blog (<http://www.prachathai.com>). Les autorités thaïlandaises ont levé les charges à son encontre, faute de preuves. Cependant, Praya Pichai est placé sous surveillance pendant dix ans et risque la prison s'il publie à nouveau un commentaire sur la monarchie.

Le crime de lèse-majesté est puni de 3 à 15 ans de prison ferme et n'importe quel citoyen thaï peut demander l'ouverture d'une enquête s'il soupçonne l'un de ses concitoyens de s'en être rendu coupable.



Zimbabwe

Bien qu'étroitement surveillé, le Web n'est pas le souci premier du Gouvernement... excepté en période électorale. En août 2008, lors du renouvellement du mandat du président Robert Mugabe, au pouvoir depuis 1987, le gouvernement du Zimbabwe a accru la pression sur les journalistes, notamment en piratant leurs boîtes e-mails.

Deux mois après l'élection présidentielle, Justin Mutasa, le directeur du groupe de journaux publics Zimpapers, a révélé avoir autorisé le piratage des boîtes électroniques privées de ses rédacteurs en chef grâce à l'aide d'un logiciel de décryptage de mots de passe. Du 3 au 15 août 2008, six journalistes ont fait l'objet d'une surveillance accrue afin de mesurer leur fidélité au parti du Président lors de la campagne présidentielle. En mai 2008, le rédacteur en chef de la *Zimbabwean Broadcast Corporation* (ZBC), Henry Muradzikwa, avait déjà été évincé de l'entreprise avec sept autres journalistes pour ne pas avoir suffisamment soutenu Robert Mugabe et le ZANU-PF pendant la campagne électorale.



Par ailleurs, le rédacteur en chef du magazine *Umthunywa*, Bhekinkosi Ncube, a été suspendu du mois d'août au mois de novembre pour avoir publié la photo du leader du Mouvement pour le changement démocratique (MDC, parti d'opposition au ZANU-PF - Union nationale africaine du Zimbabwe - Front patriotique, parti du président), Morgan Tsvangirai, avec la légende "Walile u Tsvangirai" ("Tsvangirai refuse de signer"). Il était alors question que les deux partis se partagent le pouvoir après la défaite du ZANU-PF aux élections générales du 29 mars 2008.

Depuis 2007, le gouvernement a adopté l'Interception of Communication Act, qui autorise l'Etat à intercepter les communications téléphoniques et les correspondances par e-mail ou télécopie, dans le but déclaré de "garantir la sécurité nationale". Le piratage de données confidentielles n'est cependant pas autorisé. Justin Mutasa s'était alors justifié en affirmant que "les lignes éditoriales ne sont pas fixées par le directeur du groupe mais par le ministre de l'Information. [...] A chaque début de mandat, le nouveau ministre appelle les rédacteurs en chef et leur expose ses attentes. Les rédacteurs doivent obéir".